



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Colleg. Lugdun. S^{ca}*Trinit. Societ. Jesu Catal.*
MERCURE *Jes.***GALANT****DECEMBRE 1695.**

E ne vous repete point
 Madame, ce que je
 vous ay dit déjà plu-
 sieurs fois, & qui est à
 la connoissance de toute l'Eu-
 rope. Jamais on n'a vû d'Etats
 attaquez par un si grand nombre
 de Puissances liguées, que l'est
 aujourd'huy la France. Elle n'a
 pas seulement à defendre ses

Dec. 1695.

A

M E R C U R E

Frontieres, mais encore les Terres qu'elle possede dans les Pays les plus reculez, & le Roy par sa prévoyance & par ses soins y met si bon ordre, qu'il y triomphe souvent. C'est ce qui vient encore d'arriver à l'égard d'un Fort qui est dans le Golphe de Gudson en Amerique, & que je vous ay dit que les Anglois avoient surpris sur les nostres en pleine paix. Ce Fort a huit Bastions, & non pas quatre, comme je vous le manday dans ma Lettre d'Octobre dernier, & si les Anglois s'y estoient maintenus depuis leur conquête, c'est parce qu'il n'y a qu'un certain temps favorable à prendre pour s'en approcher à cause des glaces qui sont presque continuelles en ce pays là. M. d'Iberville, Capitaine de Fregate legè-

re , y étant arrivé l'année passée au commencement de l'Automne , avec les Vaisseaux du Roy , le Poly & la Salamandre, trouva un endroit propre à mettre ses Mortiers en batterie , & plusieurs pieces de Canon de quatre livres de balle , à quatre cens pas du Fort , que les Ennemis avoient appelé le Fort d'Yorck. Les trainées qu'il avoit fait faire n'ayant pu servir , il fallut les amener sur les rouës des affûts de campagne , la terre étant si gelée qu'on avançoit peu à travailler. Les Batteries furent enfin achevées le 13. d'Octobre malgré quantité de coups que tirèrent les Anglois sur nos Travailleurs. L'effet n'en fut pas considerable , & comme ils virent par la contenance des François qu'ils a-

voient à faire à des gens fort intrepides , cette fierté les épouvanta de telle sorte, que M.d'Iberville trouva à propos d'envoyer dire au Gouverneur de ce Fort , qu'il avoit ordre de les bombarder & canonner , & de les reduire en cendre, s'il n'acceptoit une honneste composition, qu'il vouloit bien faire à sa Garnison, si par son opiniâtreté à se vouloir défendre inutilement, il n'estoit pas cause du sang qui se répandroit de chaque costé. Cette sommation fut faite par M. de la Forest , qui rapporta que le Gouverneur Anglois enverroit le lendemain à huit heures du matin , les conditions qu'il avoit à demander. La nuit se passa à faire bonne garde , & le jour suivant sur les neuf heures, le Lieutenant Anglois vint trou-

ver Mr d'Iberville, avec un autre qui portoit le Pavillon blanc Les conditions qu'on arresta furent ; que le Gouverneur & ses Officiers logeroient dans le Fort , & que sa Garnison seroit traitée comme les François ; que ce même Gouverneur & ses gens seroient maîtres de ce qui leur appartenoit ; que l'Esté prochain au retour des Vaisseaux en France ou en Canada , ils y seroient menez ; qu'ils demeureroient maîtres de leurs Papiers & Livres de compte , & en donneroient lecture ou copie , si on le souhaitoit , & qu'on remettroit le Fort à M. d'Iberville à deux heures après midy. Sur les trois heures , M. du Tas en alla prendre possession, après que le Gouverneur en fut sorti , & sa Garnison sans armes. Ce jour là, M.

d'Iberville alla coucher à son établissement, où le Gouverneur & plusieurs autres Officiers allerent aussi coucher Le 15. jour de Sainte Therese, Patrone de la Riviere de ce nom, qui est proche de ce Fort, M. d'Iberville, qui n'y avoit point esté le jour précédent, y entra avec le Gouverneur Anglois ; & après que le *Te Deum* eut esté chanté, on nomma ce Fort, le Fort Bourbon: Je vous en envoie le Plangravé.

Voicy la seconde partie d'une Réponse, dont la premiere est dans ma Lettre du mois passé. Celle cy traite de la tristesse de Jesus-Christ, & de la comparabilité de ses souffrances avec la Gloire par sa suspension.

MONSIEUR,

Comme l'Argument tiré de la tristesse de Jesus-Christ est le plus pressant qui ait esté opposé à vostre objection, contre la Doctrine de M. Descartes touchant les sensations; puisque vous convenez vous-même que l'Ame est l'unique sujet de la tristesse, laquelle est aussi inalliable avec la vision beatifique que la douleur, vous avez eu raison de le combattre par tous vos efforts.

Vous commencez par attaquer les Passages du Nouveau Testament qui vous ont esté rapportez, *Tristis est anima mea usque ad mortem. Cœpit contristari & maestus esse*, en y opposant ces Passages de l'Ancien Testament. *Non eris tristis & turbulentus. Non*

A 4

8 M E R C U R E

contristabit iustum quidquid ei acciderit, & vous dites que cette contrariété apparente ne se peut concilier qu'en attribuant à l'Âme de Jesus-Christ mesme en cette vie, un bonheur sans mélange de peine, & à son Corps seul la capacité de tout souffrir.

Mais vous sçavez mieux que moy, Monsieur, que la tristesse attribuée à J.C. par son Evangeliste, & qu'il a marquée luy-même à ses Disciples, estoit une tristesse purement naturelle dans la veüe des maux qu'il alloit souffrir; au lieu que la tristesse dont parle Isaye, est une tristesse mauvaise, c'est à dire un chagrin d'impatience & d'emportement qui ne peut se soumettre à rien souffrir, comme il paroît par le mot de *arbulentus* joint à celui de *tristis*, bien op-

posé au caractère que J. C. se donne luy-même de doux & humble de cœur. Ainsi l'endroit des Proverbes, *Non contristabit iustum quidquid ei acciderit*, ne veut pas dire qu'aucun juste, ny celuy même qui l'est par excellence, dût estre insensible à la tristesse, mais seulement qu'il ne devoit pas se laisser abattre, & surmonter par elle, puis qu'à la vûe de ses tourmens s'estant abandonné au découragement, jusqu'au point de demander d'en estre delivré, il avoit dit aussi-tost, *non tamen voluntas mea fiat, sed tua*; c'est à dire, que ma volonté comme humaine, cede à la vostre : ou pour mieux dire, à la mienne même comme Dieu, puis que le Pere & le Fils n'ont qu'une même volonté; & pour marquer encore que son coura-

ge ne se reduisoit pas à de simples paroles, il alla aussitost au devant de ses Ennemis se découvrir à eux en prévenant leur recherche, & se livra de luy-même à toute leur fureur.

Après avoir tenté inutilement par une prétendue contrariété, de donner atteinte aux passages de l'Evangile qui vous ont esté opposez, vous voudriez bien, Monsieur, en changer le sens. Cependant étant convenu que l'ame est l'unique sujet de la tristesse, je ne puis comprendre ce que vous dites, que le mot d'Amme se prenant le plus souvent pour tout l'homme, on doit prendre la tristesse dont J. C. parle, pour un abattement de son Corps. Je conviens avec vous de cette façon de parler de l'Ecriture, il y avoit tant d'Ames,

c'est à dire , tant de Personnes.
 Je demeure aussi d'accord que ce
 qui ne convient , à proprement
 parler, qu'à une partie d'un com-
 posé , s'attribuë ordinairement
 au tout , *totum pro parte*. Ainsi ,
 comme l'homme est tout ensem-
 ble corps & esprit , on attribué
 également à l'homme toutes les
 qualitez qui peuvent convenir
 à son corps & à son esprit ; mais
 ce n'est pas une raison pour at-
 tribuer à une partie celle qui ne
 peut convenir au tout qu'à cau-
 se de la partie opposée. Ainsi ,
 comme on ne peut attribuer à
 l'ame ce qui appartient unique-
 ment au corps , on ne peut non-
 plus attribuer au corps la tristesse
 , qui appartient uniquement
 à l'ame. A la verité , par les loix
 de l'union de l'ame & du corps ,
 ces deux parties se communi-

quant reciproquement les différentes impressions qu'elles reçoivent du dehors , comme les impressions violentes que reçoit le corps causent de la douleur à l'ame , il arrive aussi que la tristesse de l'ame jette le corps dans l'abattement mais il ne faut point confondre la cause & l'effet ; l'abattement du corps , & la tristesse de l'ame qui cause cet abattement , ny les fonctions de ces deux parties si opposées ; car comme l'ame est invulnérable aux playes du corps, quoy qu'elle les sente, on ne dit point aussi que le corps devienne triste par la tristesse de l'ame, mais abattu , chacune de ces parties agissant toujours de la maniere qui est convenable à sa nature , & n'en pouvant point changer.

Il n'y a que le cas de certains

termes équivoques , employez pour signifier tout ensemble des qualitez spirituelles & corporelles , par exemple , la force , la grandeur ; car comme il y a une force & une grandeur d'esprit , & une force & grandeur de corps , quand on dit qu'un homme est grand ou fort , il n'y a que la suite du discours qui puisse faire comprendre si c'est de grandeur ou force d'esprit qu'on parle , ou de grandeur & force de corps.

Le mot d'Ame encore peut avoir deux significations différentes , ou par opposition au corps , lors qu'on la considere dans ses fonctions purement intellectuelles & independantes du corps ; auquel cas ceux qui veulent oster l'équivoque , disent plutôt l'esprit , ou l'on entend le

mot d'Ame par application au corps , en tant qu'elle est faite pour l'animer , & luy donner la vie par leur union , & en ce cas c'est un terme relatif si propre à l'homme , qu'il ne convient point à l'Ange, parce que c'est un pur esprit , non destiné à estre uni à aucun corps pour l'animer; mais ces differens sens du mot d'Ame ne la confondent point avec le corps, à l'effet qu'on puisse avec raison luy attribuer ce qui ne convient qu'à elle.

Quant à ces paroles de I. C. *Spiritus quidem promptus est , caro autem infirma*, vous pouvez bien voir, Monsieur, de l'endroit de Saint Mathieu, d'où elles sont tirées, que I.C. ne les a point dites pour luy , ny pour marquer l'abattement de son Corps, par la tristesse, mais pour l'instruction.

GALANT. 15

de ses Disciples qu'il avoit trou-
vez endormis pendant qu'il
prioit dans le lardin des Olives.
Il leur dit donc, *Veillez & priez,*
afin que vous ne tombiez point dans
la tentation, l'esprit est prompt, mais
la chair est foible; c'est à dire, le
Demon, le Tentateur, est subtil,
& a mille ruses capables de vous
seduire, si vous vous laissez abat-
tre par la foiblesse de votre
chair, c'est pourquoy ayez re-
cours à Dieu par la priere. D'au-
tres par l'esprit entendent seu-
lement l'esprit de l'homme, ex-
pliquant ainsi ce passage, Vous,
mes Apostres, ne vous fiez pas trop à
cette ardeur sensible que vous me
témoinnez, sur laquelle vous croyez
trop legerement pouvoir tout faire
& tout souffrir pour moy, mais sen-
tant vostre foiblesse, implorez le se-
cours du Toutpuissant, pour acquirir

*une force que vous ne sçauriez
avoir de vous mêmes, dont vous allez
bientost faire de tristes épreuves par
le scandale que mes ignominies &
mes souffrances vous vont causer.*

Je ne puis encore entrer ,
Monsieur , dans la comparaison
que vous faites de J. C. avec les
Bienheureux qui sont dans le
Ciel, dont le bonheur n'est point
altéré par nos souffrances & nos
misères , quelque charité qu'ils
ayent pour nous; d'où vous vou-
lez conclure que la charité qui
a fait souffrir J. C. pour le salut
des hommes, ne devoit pas per-
mettre que l'impression de ses
souffrances allast jusqu'à son trô-
ne , afin que son bonheur n'en
fust point troublé; car quoy que
J. C. fust dès lors aussi excellem-
ment Compréhenseur qu'ils le
sont maintenant , suivant S.

Thomas, il est certain qu'ils ne sont plus Voyageurs, estant parvenus à la celeste Patrie ; mais J. C. qui pouvoit seul allier en luy deux états si opposez , & inalliables en de purs hommes , par l'union de ses deux Natures , estant aussi bien Voyageur que Comprehenseur, ayant esté choisi de Dieu pour nous servir de guide, & ayant choisi la voye des souffrances pour nous conduire au salut ; il devoit estre dans une autre situation, s'estant soumis aux souffrances dont les Bienheureux sont presentement affranchis , mais il n'y pouvoit estre soumis , suivant son decret , & les rendre meritoires pour luy & pour nous sans y estre sensible , quoy qu'il pust y estre sensible sans en estre troublé , sinon de ce trouble volon-

taire dont il parle dans S. Iean ,
ch. 22.v.27. duquel il estoit en-
tierement maistre.

Quoy que l'ame de J.C. com-
me vous le dites , M. , eût plus
de force que n'en avoir celle
d'Adam dans le Paradis terrestre,
pour arrester les sentimens pré-
venans & involontaires dont
nous sommes ordinairement fra-
pez, qu'il püst même empêcher
que l'impression n'en passast jus-
qu'à son ame, *qua immota manens
omnia movebat* , il a esté plus con-
venable à sa sagesse & à sa bonté
de ne point user de cette force ,
en laquelle Adam s'estoit trop
confié ; mais s'en dépoüillant
au contraire , il s'est revestu de
toutes nos foiblesses , pour don-
ner plus de prise sur luy à toutes
les pointes de la douleur , ayant
estimé plus digne de sa charité

de vaincre sa propre sensibilité en s'y abandonnant par son choix, par une patience inouïe, que de se rendre insensible à la douleur; & c'est par cette raison que S. Paul dit, que ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que toute la force des hommes.

Enfin, Monsieur, vous en revenez à vostre premier raisonnement, qui vous fait ôter la sensibilité à l'ame de J. C. pour ne pas troubler son bonheur, plutôt que de suspendre ce bonheur, pour donner lieu à sa sensibilité de le mettre en estat de la faire souffrir, par l'incompatibilité de la beatitude & des souffrances. Mais quoy qu'il soit vray, comme vous dites, *Qu'une Ame de soy indivisible estant frappée de douleur, ne puisse pas jouir en mesme temps,*

d'un bonheur parfait, cela ne peut estre veritable que des joyes vaines & passageres de ce monde, lesquelles, si vives qu'elles soient, ne sont pas seulement diminuées, mais tout à fait troublées, & si suivant vos termes, il n'y a point de Saint icy bas, estant extasié, qu'une incision legere ne fasse revenir à soy; Il ne s'en suit pas que la Proposition que vous avez meslée avec celle-cy, soit soutenable: Que si les Saints dans le Ciel sentoient de la douleur, telle qu'on la peut sentir en ce monde, ils en seroient moins heureux, parceque le Fini estant absorbé dans l'Infini, avec lequel il n'a aucune proportion, il est absolument impossible que les douleurs les plus vives qu'on peut sentir sur la terre, diminuent le moins du monde la joye infinie dont les

Bien-heureux jouissent dans le Ciel , non plus qu'une goutte d'eau douce tombant dans la mer n'en peut diminuer l'acrimonie- & comme un simple chatouille- ment n'a pas assez de force pour causer de la douleur , mais qu'il cause plustost une espee de petit plaisir , par le sentiment que l'on a de sa force à y resister , un Bienheureux en Corps & en Ame dans le Ciel , qui se trouveroit attaqué de ces douleurs passageres , auroit comme un plaisir de les voir noyées dans l'abisme de joye qui l'environne , & le torrent de delices qui le remplit. Qu'on imagine mesme une douleur capable , s'il se pouvoit [en cet estat , de luy oster la vie du corps , comme Dieu qu'il possede est la seule vie de son Ame, laquelle don-

ne bien la vie à son Corps, mais qui ne la reçoit point de luy, elle la quitte avec la mesme facilité que l'on dépouille un habit. Donc si les Peres ont crû que l'Ame de Jesus Christ pendant sa vie voyager, n'a pas eu seulement l'assurance, mais encore la jouissance actuelle de la Gloire, il y a eu nécessité suivant leur pensée, d'en suspendre l'effet entier pour se pouvoir rendre sensible à la tristesse, aux opprobres, & aux humiliations qu'il devoit souffrir pour nous, pour accomplir la volonté de son Pere, plutôt que d'y rendre son Ame insensible, de peur d'en troubler la félicité. Ainsi, Monsieur, vous vous trouveriez vous mesme opposé à S. Thomas, & quasi à tous les Peres, qui ont eu recours au miracle de la suspension, com-

me vous le dites vous mesme ,
dequoy ils ne se seroient pas
avisez , s'ils avoient crû comme
vous , qu'on pût dépouiller l'A-
me de Jesus-Christ de sa sensi-
bilité, pour la reduire toute en-
tiere & sans diminution à son
Corps , jusqu'à luy faire sentir
les opprobres & l'ignominie
dont il estoit aussi peu capable ,
que de tristesse , & cela d'une
maniere suffisante pour pouvoir
meriter le salut des hommes , ce
qui devoit , ce me semble , vous
faire plus de peine , que vous ne
m'en donnez , de me trouver
d'un sentiment contraire à Mel-
chior Canus , & autres grands
Hommes dont vous avez oublié
le nom.

Reste à examiner vostre Ré-
ponse à ce qui vous a esté objec-
té , que les douleurs de Jesus-

Christ n'ayant esté qu'en son Corps, son Sacrifice auroit esté purement materiel.

Vous dites à cela, que quoy qu'il n'eust souffert qu'en son Corps, son Sacrifice n'en auroit pas esté moins spirituel, par l'acceptation volontaire qu'il avoit faite *ab origine mundi*, des humiliations, des opprobres, & de la mort mêmes; mais je répons à cela que si cette oblation faite dès le commencement du monde a esté toute spirituelle, l'immolation actuelle qu'il en a faite sur la fin des temps n'y auroit pas dignement répondu, si elle n'avoit esté aussi spirituelle. Or pour la rendre spirituelle & méritoire tout ensemble, il ne suffisoit pas d'une simple soumission & abandonnement de son corps à des souffrances où son ame n'auroit

n'auroit pris aucune part. C'est le partage de la Loy ancienne, où les Juifs se contentoient d'offrir des victimes étrangères, qui n'avoient pour tout merite que leur innocence, puis qu'en les offrant ils devoient reconnoître que c'estoit eux-mêmes qui devoient estre immolez en satisfaction de leurs pechez. Mais dans la Loy nouvelle, J. C. estant le Prestre & la Victime tout ensemble, il devoit non seulement s'offrir en esprit en se soumettant aux souffrances ordonnées par son Pere, mais il devoit aussi faire passer l'immolation des souffrances jusqu'à son ame, & en porter la douleur, la tristesse, & toutes les ignominies; car quoy qu'il ait dit seulement par le Prophete Roy, *Corpus aptasti mihi*, ce n'a pas esté pour exclur-

re son ame de l'immolation, mais pour nous faire comprendre son humilité prodigieuse d'avoir voulu se rabaisser jusqu'à prendre un corps passible & mortel comme le nostre, pour se substituer à ces anciennes victimes, qui n'avoient qu'un merite figuratif du sien, & une innocence purement materielle, & qui estoient étrangères au coupable, dont il a pris la Figure pour estre immolé à son Pere, pour luy. C'est pourquoy la Version vulgate des Pseaumes ne dit pas le mot, *Corpus*, mais, *anres perfectisti mihi*, & d'autres, *Perforasti*, pour nous marquer qu'il s'est réduit à la forme des Esclaves, auxquels on perçoit ordinairement les oreilles.

Enfin, si Saint Paul a dit que nous estions sanctifiés par l'O-

blation volontaire que Iesus-Christ a fait une fois de son Corps ; c'est qu'il s'est contenté de designer le Sacrifice de Iesus-Christ , par ce qui l'avoit rendu meritoire dans son principe, qui est sa volonté, & par ce qui estoit de plus visible dans l'immolation actuelle , qui estoit la mort de son Corps ; mais il n'a pas exclus pour cela la part qu'y a pris son Ame , par la douleur , la tristesse , & l'ignominie ; car si on vouloit tirer la consequence que ce qui n'est point exprimé nommément dans ce Passage, est exclus du Sacrifice de I. C. on pourroit induire bien des absurditez de ces mots : *In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem Corporis Iesu-Christi semel.* Sçavoir , 1°. que cette volonté seule suffit pour nous sanctifier

28 M E R C V R E

& nous sauver, par voye d'imputation de ce Sacrifice, sans aucune cooperation de nostre part, contre ce que Saint Paul dit luy-mesme en un autre endroit : *Adimpleo in me quæ desunt Passionum Christi.*

20. Que le mot de *semel*, devroit empescher la réiteration de ce mesme Sacrifice dans l'Eucharistie.

30. Qu'il suffisoit de la simple oblation du Verbe divin. *ab origine mundi*, comme une maniere plus noble & plus relevée, de sauver les hommes, sans en venir à l'immolation réelle & effective qui s'est accomplie en luy dans la fin des temps, d'une maniere si humiliante & si douloureuse.

Enfin, attribuant la souffrance au Corps de J.C. sans que son

Ame y eust de part , cela conduiroit à croire qu'il n'avoit eu qu'un corps phantastique , ou emprunté ; qu'il l'auroit offert & immolé d'une maniere Judaïque , comme un corps qui luy estoit absolument étranger , & non comme son propre Corps , & qu'il n'auroit souffert qu'en figure , & bien loin de le pouvoir regarder comme le Chef & le plus grand des Martirs , non seulement par sa dignité , mais encore par l'étendue prodigieuse de ses souffrances , comme toute l'Eglise l'a reconnu dans tous les temps , on ne pourroit le regarder que comme un Impositeur bien plus blâmable que les Pharisiens , qu'il reprenoit d'imposer aux autres des charges insupportables qu'ils ne vouloient pas seulement toucher du

bout du doigt, puis que des peines dont son ame n'auroit ressenti aucune douleur n'auroient pas pû seulement estre comparées aux tourmens des Martirs, dont le recit fait frayeur ; mais toutes les douleurs & ignominies du Messie, dont les Prophetes & les Evangelistes s'accordent si bien dans les deux Testamens à nous faire des peintures si touchantes, se trouveroient encore n'estre qu'une Fable & une imposture ; & Saint Paul, pour avoir tant relevé la Croix de J.C. qui estoit un scandale aux Juifs, & que les Gentils regardoient comme une Fable, jusqu'à dire que c'estoit la force & la sagesse de Dieu, jusqu'à en faire l'objet unique de toute sa science, toute sa gloire & toutes ses delices, & à la regarder comme un mystere,

dont la longueur , la largeur , la hauteur & la profondeur sont absolument incompréhensibles , ne pourroit passer que pour un reveur & un insensé , de toutes lesquelles choses je suis persuadé , Monsieur , que vous avez autant d'horreur que moy. Bien loin donc de croire que l'Ame de J. C. eust contribué ainsi d'une maniere plus noble à son Sacrifice , je suis sûr que vous en jugerez autrement , & de la même maniere que vous feriez d'un Soldat , qui soutiendrait avoir eu une part plus glorieuse à la Victoire , pour s'estre tenu bien éloigné du-combat , que s'il s'étoit jetté dans le plus fort de la mêlée.

Il ne me reste après cela , Monsieur , qu'à vous demander pardon de ma longue & ennui-

yeuse Lettre , en quoy néanmoins il ne me paroist rien de trop pour répondre à toutes vos Reflexions , que vous ne qualifiez plus de difficulté. Je souhaiterois vous avoir satisfait ; Je vous avouë que j'ay esté fort animé par la grandeur du sujet , qui contient ce qu'il y a de plus incomprehensible dans les deux grands ouvrages de la toute puissance & de la bonté de Dieu , sçavoir , la formation de l'Homme par l'union de l'ame & du corps , & celle de l'Homme-Dieu par un assemblage encore plus étonnant du Createur avec la Creature.

Je me suis réduit aux termes de vostre objection , sans entrer que fort superficiellement dans l'explication des sensations d'une maniere philosophique , ce que vous entendrez mieux vous

même dans les Ouvrages de M. Descartes, si vous les jugez dignes de vostre lecture, que je ne pourrois faire par des Lettres qui ne pourroient contenir une matiere si étenduë. Ainsi je finis en vous assurant, Monsieur, que je suis, &c.

Il n'y a rien dont on ne puisse tirer une matiere de dispute. C'est ce que vous connoîtrez par l'Ouvrage que vous allez lire, dans lequel deux Bergers examinent si le jour doit remporter l'avantage sur la nuit.

E G L O G U E.

*V*N jour je vis de loin Philidor &
Silene

*S'asseoir nonchalamment sur le bord
de la Seine,*

*Où pour prendre le frais renonçant
au sommeil,*

34 MERCURE

Tous deux estoient venus au lever
du Soleil.

Curieux de sçavoir ce qui les y fait
rendre,

Me couvrant d'un buisson je tâche
à les entendre,

Au moment que leur Muse agitoit,
si la nuit

A plus ou moins d'appas que le jour
qui la suit.

La voix de ces Bergers, dont retentit
la rive,

Rendoit chaque Nayade autour
d'eux attentive ;

Et dans ce lieu tranquille , où regne
un plein repos ,

Silene tout à coup commence par ces
mots.

SILENE.

N'en doutons point , Bergers , l'ame
n'est point émue

De ce qui chaque jour se presente
à la vue.

Combien de fois nos yeux ont-ils vus
le Soleil ,

Sans avoir admiré ce *Astre* sans
pareil ?

Ah , que plein de rayons il entre en
sa carrière !

Ce Dieu devant ses pas fait mar-
cher la lumière.

Vois comme par son ordre elle ra-
mene aux fleurs

Tout le long de ces bords mille &
mille couleurs.

A ce feuillage épais elle rend la
verdure ;

Dans la plaine voisine , où la mois-
son est meure

Elle vient de nouveau redorer les
épis :

Elle est fidelle à rendre & le lustre
& le prix

A l'or , aux Diamans , aux Perles ,
au Porphyre ,

Et sur le sein de Flore éveillant le
Zéphire ,

*Cet Amant va porter le frais dans
l'Univers,
Et de douces odeurs parfumer tous
les airs.*

PHILIDOR.

*Le Monarque des jours, au moment
qu'il s'éveille,
Ressuscite, il est vrai, bien plus
d'une merveille,
Mais enfin au sortir de l'humide élé-
ment,
Pourquoy nous cache-t-il les feux du
Firmament ?
Il est si beau de voir dans la voûte
azurée
Mille Astres éclatans dont elle étoit
parée.
Par tout l'argent y brille enchassé
dans l'azur,
Le jour le Ciel n'est point ny si net,
ny si pur,
Et puis, le blond Phœbus éclairant
toutes choses,*

GALANT.

37

*Montre d'affreux serpens, comme il
montre des roses.*

*S'il fait de cent vertus éclater les
appas.*

*Il luit sur cent forfaits qu'il faudroit
ne voir pas.*

*Peut-estre les malheurs dignes que
l'on ignore,*

*Avant qu'estre éclairés, sont pleu-
rez par l'Aurore.*

SILENE.

*Je le croy, mais aussi cette foible
clarté*

*Qu'ont les Astres, n'est rien qu'un
éclat emprunté.*

*On dit que le soleil finissant sa car-
rière,*

*Daigne les enrichir de sa propre
lumière,*

*A leur retour on voit s'enfuir de
toutes parts,*

*Loin des lieux habitez, le Negoce &
les Arts.*

*Duy, si-tôt que la nuit étend ses
voiles sombres.*

*Tout ce vaste hemisphere est caché
sous les ombres.*

*D'une main elle efface alors chaque
couleur,*

*Quand de l'autre elle imprime une
horrible noirceur,*

*Et répandant au loin cette morne
peinture,*

*Le Cocyte n'a point de rive plus
obscur,*

*Que le sont cent climats dépoüillés
d'agrément,*

*Et qui n'en montrent plus qu'aux
Hiboux seulement.*

PHILIDOR.

*Se plaint-on que la nuit soit som-
bre & tenebreuse,*

*Lors qu'on veut qu'elle cache une
intrigue amoureuse ?*

*En jour le beau Tircis, le plus beau
des Mortels,*

L'encensoir à la main s'approchoit
des Autels ,
Qu'il avoit élevé exprés pour la
Déesse ,
Et disoit ; chere Nuit , faites que
ma Maistresse ,
Qui besite à se rendre, à vostre om-
bre ait recours ,
Je viens vous en prier de la part des
Amours .
En effet , une Belle , en craignant
d'estre veüe .
Le jour prés d'un Amant a trop de-
retenüe .
Les plaisirs dans la nuit se dèrobent
bien mieux .
C'est un larcin qui plaist au Sou-
verain des Dieux .

SILENE.

Si quittant son Epoux l'Amante de
Céphale
Alloit montrer ailleurs une ardeur
sans égale ,

*La Déesse sçavoit que les plaisirs
d'amour.*

*Valent mieux lors qu'on peut les dé-
rober de jour.*

*De jour voyant un teint , dont la
blancheur vermeille*

*A celle de la Rose & du Lis est pa-
reille ,*

*A suivre un doux transport on est
plus excité ;*

*La nuit pour bien aimer a trop d'ob-
scurité.*

*D'ailleurs le jour souvent joint la
gloire aux delices.*

*On l'attend pour voler aux nobles
exercices.*

*C'est alors qu'un Heros rend des Pen-
ples soumis,*

*S'il ne connoist sa peur qu'au front
des Ennemis.*

*C'est alors qu'aux Tournois une il-
lustre jeunesse,*

*Signale dans les jeux sa force & son
adresse,*

*En face du Soleil & les Chiens &
les cors*

*Font trembler le gibier retiré dans
les Forêts,*

*D'où sortant, le Chasseur le poursuit
dans la Plaine,*

*Et fait qu'un trait lancé porte une
mort certaine.*

*Pour nous autres Bergers, exerçant
nos esprits,*

*Le jour aux meilleurs Vers nous
assignons les prix ?*

*C'est le jour que d'un pied croisé sur
sa houlette,*

*On médite, on essaye un air sur sa
musette,*

*Puis devant le Dieu Pan en jouant
de son mieux,*

*Quelquefois on s'attire un souris
gratieux.*

PHILIDOR.

*Que de doctes labours, que de
rares merveilles,*

Doivent tout leur renom à de sçavantes veilles ?

Apparemment les traits d'un habile Orateur

Qui passant par l'oreille arrivent jusqu'au cœur

Sont l'effet merveilleux d'une étude profonde ,

Qu'il fait durant la nuit , loin du bruit & du monde.

Pleins d'un noble desir , je crois que des Guerriers

Apprennent le bel art de cueillir des lauriers ,

Lors qu'ils passent la nuit à feuilleter l'Histoire

Pour apprendre quels faits meritent plus de gloire ,

Puis alors le sommeil sur leur paupière assis ,

Peignant ces faits en songe , en retrace le prix.

C'est la nuit qu'on s'instruit à bien dire , à bien faire ,

*La Science & la Gloire ont la Nuit
pour leur mere.*

SILENE.

*Ainsi que dans un champ au son
des chalumeaux*

*Dès que le jour paroist retournent
les Troupeaux,*

*Et non moins que l'Abeille au lever
de l'Aurore*

*Se répand par essain dans l'empire
de Flore ,*

*Dans les Villes de mesme , on voit
de toutes parts.*

*Avecque le matin revenir les beaux
Arts.*

*Sur les toiles alors les pinceaux se
répandent.*

*Mille traits après eux prennent place
& s'étendent ,*

*Et le sçavant Sculpteur se plaist à
retoucher*

*L'ouvrage que la veille il n'a pu
qu'ébaucher.*

*Sil'on ne peut gagner une gloire
certaine,*

*Qu'après avoir senti le travail &
la peine ,*

*Et si Pallas l'ordonne à tous ses
nourrissons ,*

*Tirons en pour la Nuit avantage &
disons ,*

*Ce qu'aux Cerfs alterez est une eau
pure & claire ,*

*Ce qu'aux Amans parfaits est un
aveu sincere,*

*Et ce qu'aux indigens est l'amas des
tresors ,*

*Au sortir du travail, le sommeil l'est
aux corps.*

SILENE.

*Ne me le dites point , rien n'est
plus effroyable ,*

*L'image de la mort peut-elle estre :
agreable ?*

*Elle est peinte sur nous quand le plus
froid des Dieux*

D'un humide pavot appesantit les
yeux.

On se couche , on s'étend , on ferme
la paupiere,

Nos sens sont interdits , nostre ame
est prisonniere ,

Et le long de son lit étendu molle-
ment

Sur son chevet l'on tombe , on est
sans mouvement.

PHILIDOR.

Lorsqu'un cruel soucy nous trouble
& nous agite ,

Et qu'au milieu des maux que dans
nous il excite ,

Nostre ame pour sortir fait en vain
mille efforts ,

Que sans pouvoir mourir on meurt
de mille morts ,

Le corps s'appesantit, sous les maux,
il s'affaisse,

Ensuite avec le temps la paupiere
s'abbaïsse,

46 MERCURE

*Mais qui nous rend plus forts au
moment du réveil ?*

*Qui nous empesche enfin de mourir
Le Sommeil.*

SILENE.

*Je ne puis me lasser de le redire
encore,*

*Rien n'est égal au jour qu'une Iris
que j'adore ,*

*On l'estime , on l'admire , on l'aime
en la voyant ,*

*Tout charme à son abord, tout plaît ,
tout est riant ,*

*Cent fois dans mes discours m'effor-
çant de luy plaire ,*

*A l'objet le plus beau j'égalais la
Bergere.*

*Ainsi je la nommois belle comme le
jour ,*

*Vn Dieu ne peut mentir , & j'en
croyois l'Amour.*

Le Mercredi , dernier jour du

mois passé, il arriva icy une chose qui fait voir que dans les occasions pressantes, les Dames ne manquent ny de courage, ny de presence d'esprit. Madame de Turquantin, Femme du Sous Doyen du Presidial de Tours & alliée à tout ce qu'il y a de plus considerable dans la Robe, estoit depuis deux mois à Paris, où elle vient de temps en temps solliciter des procès pour son Mary, qui est devenu aveugle. Elle estoit logée chez M. de Reperfon, son Procureur rue de la Harpe, & un Voleur estant entré dans sa chambre sur les deux heures après minuit, elle s'éveilla par le bruit qu'il fit en ouvrant sa Garderobe. Il tenoit quelques uns de ses habits qu'il pretendoit emporter; & la Dame ne sçachant pas bien

ce qu'elle entendoit , ne laissa pas de se jeter hors du lit , & de se saisir d'une épée qu'elle a coutume d'avoir auprès d'elle lors qu'elle voyage. Dans un temps qu'elle appelloit du secours , le Voleur courut à elle pour l'empêcher de sortir , ce qui l'obligea de se défendre , & de luy donner quelques coups d'épée dans le corps. Le Voleur n'eut point alors un autre party à prendre que de se jeter par la fenestre de la chambre , qui estoit un premier étage. Quand on eut apporté de la lumiere , on trouva beaucoup de sang dans la chambre , sur la fenestre & dans la rue. Je rapporte simplement le fait , & laisse juger de l'action , qui marque le cœur d'une Amazone.

Je vous ay parlé d'un Livre
nouveau

nouveau , intitulé , *La Vie d'Adam*. Vous ne ferez pas sans doute fâchée de voir une Lettre à laquelle cet Ouvrage a donné lieu.

A M. L' A B B E' B.

JE me souviens, Monsieur, que vous m'avez proposé quelques doutes sur le Livre qui a pour titre , *La Vie d'Adam*. Je ne sçay s'ils estoient bien sérieux , & si vous avez cru tout de bon que cet Ouvrage méritast vos reflexions ; mais si vous voulez que je vous en dise ma pensée , il me suffit de sçavoir , que c'est une Traduction de l'Adamo de Loredam, pour n'en avoir qu'une médiocre idée, & pour le mettre au nombre des Pièces plus capables de donner du plaisir que de l'instruction. Ce Noble Vénitien s'est joué visiblement de

Dec. 1695. C

son sujet, & sans respecter la source sacrée d'où il l'avoit tiré, il n'a songé qu'à le farder des plus vives couleurs de son éloquence, & à l'embellir des faits les plus agréables que son imagination luy a pû fournir.

Il a imité dans cette occasion ce que le fameux Lope de Vega a fait dans une autre. Cet Auteur Espagnol voyant que l'Evangile avoit renfermé en très peu de mots tout ce que les Pasteurs avoient fait, ou pû dire à la Crèche de Bethléem, & au sujet de la Naissance du Sauveur, se résolut d'en faire un détail, & s'imaginant pour cet effet un certain nombre de Bergers & de Bergeres, avec tout ce que la dévotion la plus ingénieuse leur pouvoit suggérer dans ce moment il en composa, dans un volume assez gros, la plus excellente Pastorale qu'on verra jamais.

C'est ainsi que j'ay vu il y a quel-

ques années un Manuscrit in folio, composé par un pauvre Garçon, sur l'Entretien de Nostre Seigneur avec les deux Disciples qui all'ient en Emmaüs. Ce jeune Domestique, qui n'avoit point d'autre étude que quelque lecture qu'il avoit faite de l'Ecriture Sainte en Langue vulgaire avec beaucoup de ferveur & de piété, ayant remarqué que Saint Luc s'estoit contenté de dire en general que Iesus Christ avoit interpreté tout ce qu'il y avoit de figures & de prédictions de sa Personne dans les Livres de Moysse, aussi bien que dans les Pseaumes, & dans les Prophetes, prit le dessein de former un Dialogue plus étendu, & de faire expliquer par Nostre Seigneur à ces deux Disciples, chaque endroit de l'Ancien Testament qui le regardoit. Ainsi par la seule vray-semblance il trouva le moyen d'amplifier d'une

maniere fort agreable un seul point d'Histoire de l'Evangile de Saint Luc , jusqu'à en faire un Ouvrage aussi diffus que je l'ay marqué.

Mais pour ne s'en pas tenir aux exemples que nous fournissent ces sortes de Pieces , les Langues Italiennes , Espagnoles & Valerio , Evêque de Verone & Cardinal , dans son Ouvrage intitulé de Rhetorica Christiana , nous apprend qu'une des causes des fausses Legendes des Martirs , a esté la coutume qui s'observoit autrefois en plusieurs Monasteres , d'exercer les jeunes Religieux par des amplifications Latines qu'on leur proposoit sur le Martire de quelque saint , ce qui leur donnant la liberté de faire agir & parler les Tyrans , & les Saints persecutez , en la maniere qui leur paroissoit la plus vray semblable , leur donnoit en mesme temps de composer sur ces sor-

tes de sujets , des especes d'histoires bien plus remplies d'ornemens & d'inventions que de verité ; mais quoy qu'elles ne meritassent pas d'estre fort considerées , celles qui paroissoient les plus ingenieuses & les mieux faites , ne laissoient pas d'estre mises à part ; en sorte qu'après un long temps se trouvant avec les Manuscrits des Bibliothèques des Monasteres , il estoit fort difficile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les autres legitimes , & les histoires véritables des Saints qui s'y conservoient. Il faut avouer cependant que ces pieux Ecrivains estoient excusables , en ce que n'ayant eu d'autre dessein que de s'exercer sur de saintes matieres , ils n'avoient pu prévoir la méprise qui est arrivée dans la suite ; de maniere que si la posterité s'est trompée , c'a esté plutôt l'effet de son peu de discernement , qu'une preuve de

leur mauvaise intention.

Il seroit difficile d'avoir la même indulgence pour le célèbre Simeon Metaphraste, Auteur Grec du neuvième siècle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année; mais qu'il est visible qu'il n'a pu par cette raison les composer que fort sérieusement, quoy que cependant il les ait remplies & amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement, que Metaphraste a écrit quelques unes de ces Vies en la manière qu'elles ont pu estre, & non telles qu'elles ont esté effectivement. Mais comment cela ne seroit il pas arrivé à des Historiens Ecclesiastiques, par un pieux zela d'honorer les Saints, & de rendre leurs Vies agréables au Peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'il revere, qu'à les

imiter, puis que cette liberté s'estoit
 même glissée autrefois jusque dans
 la Traduction de quelques Livres
 de la Bible, & que nous apprenons
 de S. Ierôme, dans la Préface sur ce-
 luy d'Esther, que l'Edition vulgate
 de ce Livre de l'Ecriture, qui se li-
 soit de son temps, estoit pleine de plu-
 sieurs additions, que je ne saurois
 mieux exprimer que par les termes
 de ce même Pere quem librum,
 dit il, parlant du Livre d'Esther,
 editio vulgata lacinosus hinc in-
 de verborum sinibus trahit, ad-
 dens ea quæ ex tempore dici
 poterant, & audiri, sicut soli-
 tum, est scholaribus disciplinis
 sumpto themate, excogitare qui-
 bus verbis potuit qui injuriam
 passus est, vel qui injuriam fecit.

Voilà à peu près, Monsieur, la
 conduite que Loredam a tenue dans
 son Adam. Il a fait parler Dieu,

Adam , Eve , & tout ce qu'il y a d'autres sujets de cette Piece , en la maniere qu'il a cru qu'ils devoient ou pouvoient parler ; mais il y a mêlé encore plusieurs faits , & quelques circonstances qui n'ont aucun fondement dans l'Histoire , & qui doivent uniquement leur origine à son Inventeur. Telles sont, par exemple , la naissance de Calameada avec Caïn par le premiere enfanement d'Eve ; celle de Debora avec Abel par le second , & telles sont aussi les circonstances de la mort d'Adam aussi bien que les dernieres paroles qu'il fait dire à ce premier Pere des Hommes ; à Seth , son troisième Fils. Car quelle plus grande Fable que ces deux Tours qu'il dit qu'Adam ordonna à Seth de bastir, l'une qui pust resister au feu, & l'autre à l'eau.

Il n'en faut pas davantage, Mon-

sieur, pour plaindre le Public, de se voir ainsi abusé par de specieux phantômes & de badines imaginations, sur un point aussi sérieux de l'Histoire qu'est la Vie d'Adam. Mais si cette licence peut estre soufferte, servons nous du moins du Correctif de Saint Augustin, en nous souvenant que cet illustre Docteur & Défenseur de la verité, n'a jamais voulu même autoriser ce qui s'appelle officieux ou pieux, mensonges. Disons sagement avec luy ces belles paroles qu'il nous a laissées dans son Livre de la vraie Religion. Non sit nobis Religio in phantasmatis nostris, melius est enim quaecunque verum, quam omne quod libet quod pro arbitrio fungi potest. Je suis, Monsieur, vostre, &c.

Le Dialogue qui suit est de M. de la Tronche de Roüen.

DIALOGUE

De l'Amour & de l'Amitié.

L'AMITIÉ.

MOn Frere , je vous donne le bonjour. Je suis ravie de vous rencontrer. Vous m'évitez toujours avec tant de soin, que je n'ay jamais pu trouver l'occasion de vous dire tout ce que j'ay sur le cœur.

L'AMOUR.

Moy, ma Sœur, je vous évite! C'est à quoy, je vous jure, que je n'ay jamais pensé.

L'AMITIÉ.

N'est-ce pas m'éviter que de fuir par tout ma compagnie, & particulièrement chez les personnes mariées? Comment donc

GALANT. 59
L'AMOUR.

J'ay cru vous faire plaisir de vous y laisser seule, afin que personne n'y partageast vostre empire. Ne vous plaindrez vous point aussi de ce que je ne vous accompagne pas chez les Amis & chez les Parens.

L'AMITIE.

Ce n'est pas de même. Vostre presence n'y est pas nécessaire, mais j'ay besoin de vous dans le mariage. Sans vous mon regne n'y est pas de longue durée ; j'y deviens languissante, on m'y neglige. Il faut que vous m'aidez à entretenir l'union des cœurs que vous avez joints, mais vous n'êtes qu'un volage.

L'AMOUR.

Vous m'en devez sçavoir bon gré. Si je cours de conquêtes en conquêtes, n'est-ce pas pour

60 M E R C U R E

les mettre sous vostre domaine.
J'unis les cœurs des Amans, ils
s'unissent ensuite eux-mêmes
par le mariage. Alors je vous les
abandonne.

L'AMITIE.

C'est justement de quoy je me
 plains, mais si l'on vous en croy,
 je vous en seray beaucoup à re-
 tour. Je vous suis redevable de
 toutes vos cōquêtes, vous n'avez
 vaincu que pour me faire jouir
 de la victoire, & vous ne travail-
 lés qu'à m'acquérir de nouveaux
 Sujets. Cependant tous les jours
 vous débauchez les plus fidelles
 des miës, vous ne me les enlevés
 que pour en faire vos esclaves.
 Combien de force, combien
 d'Amis vivoient sous mes loix,
 que vous avez rendus rivaux &
 jaloux, pour les livrer à la haine,
 qui a toujours esté ma plus mor-
 telle ennemie.

L'AMOUR.

Ah , ma Sœur , je vous proteste que quand cela arrive, c'est contre mon intention. La haine est autant mon ennemie que la vostre , & ce n'est pas moy qui fais que deux Amis commencent à se haïr.

L'AMITIE.

C'est que vous estes un broüillon, un petit étourdy qui ne cherchez qu'à satis-faire vostre caprice à quelque prix que ce soit qui n'examinez jamais l'avenir, qui ne regardez point aux conséquences , toujours dans l'action.

L'AMOUR.

Je ne me donne pourtant pas beaucoup de mouvement quand je veux gagner les cœurs. Je n'ay besoin souvent que d'une œillade , d'un sourire, d'un je ne sçay

quoy. Pourvous , ma Sœur ,
qui estes une grande parleur.
se. . .

L' A M I T I E.

Je vous prie , mon Frere , de
ne point faire de comparaison
de vos manieres avec les mien-
nes. Vous estes un fourbe per-
petuel, qui vous servez indiffe-
remment de toutes sortes de
moyens pour parvenir à vos
fins , sans bonne foy , sans sin-
cerité , sermens , parjures , tout
vous est bon. Vicieux, vous vous
couvrez du manteau de la vertu.
Débauché, vous faites gloire de
l'estre ; lâche, vous vous piquez
de valeur ; roturier, vous ne par-
lez que de noblesse ; rempli de
defauts , vous vantez vostre me-
rite ; sans beauté , vous avez re-
cours au fard. Quel visage ne
prenez vous pas ? Aujourd'huy

vieux, & demain jeune , une robe , une épée, rien ne vous fait peine. Taisez-vous quelque chose avec reflexion ? Empressé & violent donnez-vous seulement le temps aux cœurs que vous voulez unir de se reconnoître. Pour moy , j'étudie avec prudence les Sujets que je veux ranger sous mes loix. Je choisis à loisir ceux que je trouve dignes de moy ; je ne reçois que le vrai mérite. J'inspire dans tous les cœurs la vertu & la générosité , & j'ay vu des Amis s'exposer à la mort pour leurs Amis.

L'AMOUR.

Je ne vous conseille pas d'entrer dans ce détail. Vous n'y trouveriez pas votre compte. L'histoire est toute pleine d'Amans qui ont choisi & le mes-

me moment pour mourir , & le mesme tombeau pour estre mieux unis après leur mort. Ne vous en faites point tant à croire , les vrais amis sont plus rares que les veritables Amans Vostre empire n'est rempli que d'infidelitez & de trahisons , on n'y rencontre par tout que de faux amis.

L'AMITIE.

Je ne dis pas que vous n'y en trouviez quelques uns. Les hommes sont si difficiles à connoistre & leurs manieres sont si trompeuses que je ne pense pas estre infaillible dans le choix que j'en fais ; mais si avec toute l'étude & l'application que j'y apporte , je me trompe quelquefois , que ne faites-vous pas, vous qui n'y prenez aucune précaution ?

GALANT. 65
L'AMOUR.

Si j'estois si difficile, mon empire seroit bientost desert. Vos Sujets ne se gouvernent pas comme les miens. Les unions que vous faites sont toutes spirituelles, les sens n'y ont que tres-peu de part ; mais ceux que je fais obeir à mes loix, n'ayant pour objet que la satisfaction de leurs sens, dont le goust n'est rempli que de caprice & d'inconstance, ne s'engageroient jamais à aimer, si je leur donnois le temps de se connoistre. Il faut que je leur fasse violence, que je les enleve avec force, que je les ébloüisse, que je les enchaîne.

L'AMITIE.

Mais aussi, mon Frere, quand une fois vous les avez conduits jusqu'au mariage, où ils ont le

tems de s'examiner & de se con-
noître, cōbien de defauts remar-
quent-ils qu'ils n'avoient jamais
vûs? Que de vilages couverts de
lis & de roses ne vont point jus-
qu'au lit nuprial, & demeurent
étalez sur la toilette. ? Com-
bien...

L' A M O U R.

Ah tout beau, ma Sœur, ne
m'accablez point par vos re-
flexions; voila mon unique cha-
grin. Si l'Himen estoit une fois
banni du monde, je ne vivrois
que dans la joye & dans les plai-
sirs; car ne croyez pas que ce soit
moy qui engage les Amans à se
marier; quand une fois ils s'ai-
ment fortement, je n'en suis plus
le maistre. Ils vont plus viste que
je ne veux, je ne sçaurois plus les
arrester. Ils courent au mariage
comme à leur souverain bon-

heur, & c'est là où les infidelles
 me creusent un tombeau. Ah,
 ma Sœur, si vous estiez bien
 informée, vous ne me blâmeriez
 pas tant de vous laisser seule chez
 les personnes mariées. Si vous
 sçaviez de quelle manière ils me
 traitent, vous me plaindriez. Les
 perfides qui avoient pour moi
 quelques jours auparavant mille
 complaisances, qui ne se las-
 soient point de me caresser, qui
 me baisoient cent fois le jour, ne
 me disent pas une seule paro-
 le de douceur. Ils me dédaï-
 gnent, ils me rabaisent. Enfin
 fatiguez des reproches que je
 leur en fais, ils m'étoufferoient
 & me feroient mourir tout à fait
 si je ne prenois la fuite.

L'AMITIE.

Vous n'avez que ce que vous
 méritez ; c'est le fruit de l'ambi-

tion qui vous devore. Vous voulez estre le vainqueur de tout le monde, qu'il n'y ait pas un canton sur la terre où vostre puissance ne se fasse sentir, que nul mortel ne puisse échaper à vos coups, & pour courir par tout l'Univers, il faut que vous voliez avec une rapidité qui ne vous permette pas d'assortir les humeurs, les âges, les tempéramens, ce qui produit cette monstrueuse bigarure d'unions qu'on voit dans le monde, un sot avec la prude, un devot avec la coquette, une jeune personne avec un vieillard, de la Roture avec la Noblesse, un homme d'esprit avec une étourdie, & un homme sage avec une évaporée.

L' A M O U R.

On ne reprochera jamais à

l'Amour ces unions si mal assorties.

L'AMITIE.

A qui voulez vous donc qu'on s'en prenne ?

L'AMOUR.

A l'intérêt, ma Sœur, qui fait lui seul presque tous les mariages.

L'AMITIE.

Que ne l'obligez vous à ne point entreprendre sur vos droits ou que ne le chassez-vous de l'Univers.

L'AMOUR.

L'intérêt est bien plus fort que vous ne pensez. C'est le Dieu le plus aimé de tous les hommes, il n'y en a aucun qui lui dresse des Autels. Dès le commencement du monde il s'est si fortement insinué dans leur esprit, qu'ils ne le sçauroient aban-

donner , & lors qu'on luy veut faire la guerre , ils le cachent , ils le déguisent si bien , que quoy qu'il soit par tout , on ne le sçau- roit trouver en aucun lieu.

L' A M I T I E'.

Je détruirois donc le mariage , afin que l'intérêt n'eust plus le moyen de vous chagriner , & de vous perdre de réputation.

L' A M O U R.

Cela ne seroit pas difficile. Les Mortels ne sont pas si universelle- ment entestez de luy que de l'intérêt ; mais , ma Sœur , pour une raisonneuse comme vous , qui prévoyez l'avenir , & qui prévenez les conséquences , je ne sçay pas comment vous me faites cette proposition.

L' A M I T I E'.

Pourquoy donc , mon Frere :

L'AMOUR.

Sans le Mariage, ma Sœur, qu'arriveroit il de vostre empire & du mien ? Quoy que j'aye contre luy tout le dépit possible, je suis pourtant obligé, de le souffrir. Les hommes estant tous mortels, si le mariage n'avoit pas pour but de faire multiplier leur espede, nous manqueroient bientost de nouvelles creatures, qui s'elevent pour estre pour vous & pour moy de tres bons & tres fidelles Sujets.

L'AMITIE.

Je voudrois bien sçavoir, puis que vous aimez tant la propagation du genre humain, pourquoy vous avez tant fait mourir d'hommes, soit par les Duels, soit dans les Sieges & les Barailles, car on dit souvent que l'amour en a esté cause. Les champs Tro-

yens fument encore d'un nombre infini d'hommes , qui furent immolez à la passion que vous inspirâtes à Paris pour Helene.

L' A M O U R.

Pourquoy prenez-vous plaisir à m'imputer tout le mal qui se fait dans le monde ? Ne sçavez-vous pas, ma Sœur , que l'ambition & le point d'honneur travaillent incessamment à détruire vos Sujets & les miens ; que je ne prens aucune part aux querelles generales & particulieres, ce que je fais seulement inspire la belle gloire à ceux qui par la valeur veulent plaire à leurs Maistresses ? Je suis un Dieu pacifique qui aime la douceur , qui ne me plais que dans la tranquillité & dans la mollesse , qui ne trouve du goust que dans le son de la Lyre & de la Musette ,
que

que les trompettes & les timbales chassent & étourdissent. En un mot , je prétens estre le Dieu des plaisirs , & je me pique d'estre le plus aimable de tous les Dieux.

L'AMITIE.

Pourquoy donc , si vous estes si aimable , vous déguisez vous pour trouver entrée dans le cœur d'une jeune beauté , & pourquoy prenez vous mon nom & mes manieres pour le surprendre ?

L'AMOUR.

Moy , prendre vos manieres , ma Sœur ? cela ne m'est jamais arrivé. Je m'en fers quelquefois de vostre nom. Vous me faites passer vous-même dans le monde pour un petit badin , qui pour peu qu'on l'écoute , il s'en fait à croire , devient entreprenant &

Dec. 1695.

D

hardy avec le beau Sexe. C'est
ce qui fait qu'à mon seul nom
une tendre Beauté s'alarme &
s'effraye. Je l'approche sous le
vostre, mais dans le même mo-
ment elle sent bien qu'elle n'a
jamais goûté dans l'amitié ce
charme que je luy fais ressentir.
Elle aime cependant à se trom-
per, & quoy qu'elle s'apperçoi-
ve bien que ce n'est pas vous qui
la pressez, elle semble le vouloir
croire ; mais je ne fais pas si dif-
ficile à connoître, & quoy que
Frere & Sœur, la ressemblance
entre nous n'est pas si grande
que l'on ne s'y puisse tromper.

L'AMITIE.

Mais, mon Frere. . .

L'AMOUR,

Mais, ma Sœur, vous ne fon-
gez pas que depuis que nous
caufons, j'ay perdu plus de temps

qu'il n'en faudroit pour conquérir une Province entiere. Remettons, s'il vous plaist, la conversation à une autrefois, car j'entens Mercure qui se plaint que plusieurs Amans se refroidissent par mon absence, & que plusieurs jeunes cœurs tombent en foiblesse & dans le découragement, depuis qu'ils ne ressentent plus mes douces impressions. Je vous promets de revenir au plutôt pour vous donner une entiere satisfaction sur ce qu'il vous reste à me dire.

L'AMITIE.

Je serois bien fâchée que vostre retardement fust cause de quelque trouble dans vostre Empire. Adieu, mon Frere, je suis vostre tres-humble Servante.

L'AMOUR.

Ah, je veux vous baiser auparavant.

**M E R C U R E
L' A M I T I E'.**

Ah , ce petit fripon , il n'aime qu'à baiser.

L' A M O U R.

Adieu jusqu'au revoir.

Le manque de bien, fait prendre souvent aux plus aimables personnes des résolutions qui ne s'accroissent guère aux sentimens de leur cœur. Une jeune Demoiselle, qui méritoit tout par ses belles qualités, eut le malheur de demeurer sans fortune avec sa Mere, qui l'aimant fort tendrement, donnoit tous ses soins pour luy procurer quelque avantage. Son Pere qui estoit d'une Maison assez distinguée, la voyant assez jolie & toute aimable, luy avoit donné des Maîtres dès ses plus jeunes années, pour la Danse, pour

la Musique , pour le Luth , le Claveffin , & enfin pour toutes les choses où il avoit remarqué qu'elle avoit quelque talent , mais il estoit malheureusement entré dans des affaires , qui après un long procès avoient causé sa ruine entiere , & il en estoit mort de déplaisir. La Belle qui avoit besoin d'appuy dans le mal - heureux estat où elle estoit , chercha à se faire des Amis , & parmy ceux qui s'attachoient à elle , un Cavalier d'un esprit fort doux , & que la droiture de ses sensimens faisoit estimer de tout le monde , luy rendit des soins qui le firent remarquer. Elle les souffrit par le pouvoir d'une sympathie secrette qui attiroit son panchant vers luy ; mais en le rendant fort amoureux , elle conserva tou-

jours beaucoup d'empire sur elle. Cette réserve venoit des difficultez qu'elle prévoyoit sur son mariage, quand il parleroit de l'épouser. Il n'avoit de luy qu'un bien médiocre, qui ne pouvoit suffire à la mettre dans un établissement assez commode pour la faire vivre heureuse, & toute son esperance estoit aux bontez d'un Oncle fort riche dont il devoit heriter, & qui témoignoît vouloir luy faire une avance considerable en le mariant. Ainsi il s'agissoit de sçavoir s'il seroit d'humeur à consentir que son Neveu épousast une personne qui n'avoit pour dot que sa vertu & dont le mérite faisoit toute la richesse. Le Cavalier, que son amour aveugloit, ne douta point qu'il ne vinst à bout de cet obstacle, & ravi de voir que cette

charmante Fille voulust bien répondre à sa passion, il luy promit qu'il employeroit auprès de son Oncle des personnes si puissantes, qu'il luy seroit impossible de les refuser. Il luy tint parole, & rien ne fut oublié de tout ce qu'il pouvoit faire pour s'assurer le bonheur où il aspiroit; mais tous les moyens qu'il imagina ne purent gagner cet Oncle; & non seulement il s'opposa à l'amour du Cavalier avec une opiniastreté invincible, mais ayant en veüe un party qui luy devoit estre avantageux, il le menaça de luy ôter sa succession s'il continuoît à voir la Belle. Le Cavalier ne put cacher à cette aimable Personne le mauvais succès qu'il avoit eu. Il vint luy en rendre compte, tout pénétré de douleur, & sa passion s'irritant

par les obstacles , il voulut luy persuader que les menaces dont elle craignoit les suites , n'avoient esté faites que pour les intimider , & que si elle vouloit bien souffrir qu'il l'épousast , son Oncle s'adouciroit si tost qu'il verroit la chose faite. La Belle qui s'aveugloit moins que le Cavalier , & qui malgré l'estime qu'elle avoit pour luy , ne se sentoit le cœur engagé qu'autant que son devoir le pouvoit permettre , luy representa tout ce qu'il avoit à craindre en s'abandonnant à un amour qui ne pouvoit que les rendre tous deux malheureux. Elle ajoûta qu'il n'estoit pas juste qu'il renonçast à une grande fortune qui luy estoit assurée , s'il avoit de la complaisance pour son Oncle , & le pria de ne la plus voir , puis que ses visites

ne feroient que nuire à sa réputation, sans qu'il se mist à couvert de la disgrâce qu'il devoit apprehender. Le Cavalier combattit long-temps la résolution qu'elle prit de ne le plus recevoir chez elle ; mais enfin il fut contraint de se rendre aux sages raisons , qui luy firent voir qu'il falloit qu'il s'éloignast , & tout ce qu'il en obtint , fut une assurance reciproque qu'ils demeureroiēt toujours Amis, & qu'en quelque lieu que fust le Cavalier, elle recevroit de ses nouvelles, & luy donneroit des siennes, sans qu'il parust qu'ils eussent ensemble aucun commerce de Lettres. Jamais il n'y eut douleur si violente que celle du Cavalier à cette cruelle separation ; mais ce fut peu de la ressentir tres-vivement , il eut en-

core de facheux combats à rendre. On ne se contentoit pas du sacrifice qu'il faisoit de son amour, on vouloit qu'il se disposast à épouser la personne sur qui on avoit jeté les yeux, & il ne put s'affranchir de la persécution qu'on luy faisoit pour l'engager à ce mariage, qu'en demandant à faire un voyage en Italie, afin de faire cesser tous les soupçons qu'on luy témoignoit avoir, que quelques promesses qu'il fust d'étouffer sa passion, il cherchoit toujours à voir en secret l'aimable Fille qui l'avoit causée. Son Oncle avoit un procès fort important à faire juger dans un Parlement assez éloigné. Ce fut là qu'il l'envoya pour en faire les poursuites, & par son éloignement l'orage qui s'élevoit contre luy fut entièrement calé.

me. Cependant la Belle que d'heureux talens accompagnoient, s'abandonna à ce que le Ciel voudroit ordonner de sa destinée. L'absence du Cavalier fit place à de nouveaux Pretendans, & un Conseiller d'une Cour Superieure fut un des plus assidus. Il avoit du bien, & la Belle ne pouvoit rien faire de mieux pour ses avantages, que d'essayer de toucher son cœur. Elle y employa toute son adresse, & parut y réussir. Comme il aimoit la Musique avec passion, il estoit charmé de la douceur de sa voix, & il ne se laissoit point d'entendre les Pieces qu'il la prioit de jouer sur le Claveffin ou sur le Luth. Le Cavalier, à qui elle fit part de cette conquête, toujours regretant de n'estre pas en pouvoir de suppléer à ce qui

manquoit à son merite , se dépouilloit de ses interets pour ne s'attacher qu'aux siens , & luy donnoit des conseils utiles sur les démarches qu'elle devoit faire pour ne laisser pas échaper ce nouvel Amant. La Belle en fit d'assez engageantes , quoy que toujours sans blesser sa gloire , pour mettre le Conseiller en état de ne pouvoir renoncer à elle ; & quand elle vit son attachement au point où elle avoit voulu le porter pour ne craindre pas qu'il le pust rompre, elle luy dit qu'il lui étoit fort avantageux d'avoir un Ami de son caractère , mais qu'il falloit satisfaire le Public, & que des visites aussi assidues que les siennes pouvânt faire tort à sa réputation, elle se trouvoit obligée de le prier, ou de cesser de la voir, ou de déclarer le sujet qui l'ame-

noit, afin de ne point donner de prise à la médifance. Le Confeiller qui ne manquoit pas d'efprit, effaya d'abord de luy faire croire que pourvu qu'on eût une conduite innocente, on devoit fort peu s'inquieter des fots contes, & voyant que tout ce qu'il luy difoit fur ce ton-là ne contenoit point fa delicateffe, il ajouta qu'elle pouvoit bien juger qu'estant toute aimable, on ne pouvoit la voir long-temps fans prendre pour elle tous les fentimens d'amour qu'elle infpiroit, & que dès qu'on s'attachoit à aimer une perfonne auffi vertueufe qu'elle eftoit, ce ne pouvoit eftre que dans des vœux legitimes; que les fiennes n'avoient rien dont elle pût s'offenfer, & qu'il luy en donneroit des marques foli-

des sitost qu'il seroit sorti d'une affaire qui estoit en termes de s'accommoder. Cette réponse n'ayant rien de positif, elle s'obstina à le presser, & il fut enfin obligé de luy promettre qu'il l'épouserait dans un certain temps. Il luy demanda six mois pour mettre toutes ses affaires en estat, & comme elle n'aspiroit qu'à avoir ses assurances, elle consentit à luy accorder ce terme, pourvu qu'il luy fist une promesse avec un dedit de dix mille écus. Ce fut un sujet de longues disputes. Le Conseiller qui ne cherchoit qu'à gagner du temps, parce qu'il estoit bien aise de continuer à voir cette charmante personne, qu'il n'avoit aucun dessein d'épouser, ne voulut point donner le Bille des dix mille écus; & la Belle qu'il connoissoit plein d'avarice

ce, auroit préféré l'acquisition de cette somme, qui l'auroit mise en repos, au mariage dont il la flattoit. Pendant qu'ils étoient dans ces contestations, le Conseiller prétendant toujours qu'on se devoit assurer sur sa parole, il arriva une chose que l'on peut dire tenir du miracle. La Belle ne pouvoit espérer de bien de sa Famille que par la mort de quatre personnes, dont la plus âgée ne passoit pas cinquante ans, & par divers accidens, ces quatre personnes moururent en moins d'un mois, ce qui la fit devenir une très-riche héritière. Outre les Terres & les autres biens en fond, elle se vit maîtresse de plus de quarante mille écus en argent comptant. Il est aisé de s'imaginer les empressements qu'eut le Con-

seiller pour toutes les choses qui pouvoient luy plaire. Comme il luy avoit donné parole de l'épouser, quoy que foiblement, & sans intention de le faire, il se crut en droit de se flatter de son choix préféablement à tous ceux qui s'offriroient; & pour effacer de son esprit les sujets de plainte qui luy estoient demeurez, il tâcha de reparer par mille offres de service, le refus qu'il s'estoit obstiné de faire de la promesse qu'elle avoit voulu avoir de luy, pour seureté des paroles qu'il donnoit. Cependant les successions venues à la Belle luy donnerent des affaires. Elle chercha à les mettre en ordre, & il fallut qu'elle allast dans tous les lieux où il luy estoit échu du bien, ce qui l'occupa pendant toute l'année de son

deuil. Elle recevoit souvent des Lettres du Conseiller, & elle y faisoit réponse assez gracieusement. Ses esperances s'estant augmentées par là, elle ne fut pas si-tost de retour, qu'il parla de mariage. La Belle luy répondit qu'il estoit temps d'y songer; mais qu'avant toute autre chose, il falloit penser aux meubles qui luy estoient nécessaires. Le Conseiller qui crut en devoir laisser le choix à sa volonté, fut fort surpris quand il vit qu'elle les portoit jusqu'à la magnificence. Son avarice en souffrit, & la Belle qui le reconnut à son air chagrin, luy dit qu'il ne devoit point se mettre en peine de cette dépense; qu'elle avoit dequoy y fournir abondamment sans qu'il en payast aucune chose, & qu'elle luy demandoit seulement

ses soins, parce qu'il avoit le gouffres bon, & qu'elle sçavoit qu'il feroit faire les choses à bien meilleur compte qu'elle, qui n'en sçachant pas assez bien le prix, s'exposeroit à estre trompée. Il fut fait comme il fut dit. Le Conseiller donna tous les ordres, & ce fut la belle qui paya. Tout estant prest, carrosses, meubles, habits, il n'estoit plus question que de la fonction du Notaire. La Belle luy dit qu'elle le feroit venir au premier iour; mais qu'elle estoit obligée auparavant de luy faire une declaration qui pourroit ne luy pas plaire. Cette declaration estoit, que par toutes ses manieres depuis qu'elle avoit souffert qu'il la vist assiduement, elle n'avoit que trop bien compris que s'il n'estoit arrivé aucun changement:

dans son estat , il se seroit bien gardé de la vouloir épouser ; qu'elle le regarderoit toujours comme son Ami , & qu'elle venoit de luy en donner des marques par toutes les commissions dont elle avoit consenti à le charger , mais que jamais elle ne seroit sa femme , & que la reconnoissance l'engageoit à se donner à un homme qui n'avoit eu des yeux que pour elle dans sa mauvaise fortune ; que c'estoit à son égard un si grand mérite , qu'elle ne croyoit jamais pouvoir faire assez pour luy témoigner combien son cœur en estoit touché , & qu'ainsi la résolution qu'elle avoit prise estoit si ferme , qu'il essayeroit inutilement de l'ébranler. On ne sçauroit dire à quel excès de dépit & de colere ce discours.

porta le Conseiller. Il estoit au desespoir, non seulement de voir de grands biens lui échaper par sa seule faute, mais de ne pouvoir justement se plaindre du procédé de la Belle, qui pour se vanger de son avarice, qui l'avoit empêché de l'épouser lors que la chose ne dépendoit que de lui, l'avoit chargé de beaucoup de soins, qu'il n'auroit pas pris s'il n'avoit cru qu'il les prenoit pour luy-même. Il s'en plaignit cependant, & ne la quitta qu'après avoir poussé son emportement jusqu'à la menace. Elle n'eut pas lieu d'en estre inquiète, puis qu'elle épousoit le Cavalier qui la mettoit à couvert de tout. Ils s'estoient toujours écrit depuis son éloignement, & sa fortune ne fut pas sitost changée, qu'elle luy manda que sa personne & son bien seroient à luy, dès

qu'elle auroit terminé quelques affaires qui la devoient occuper pendant quelque temps. Cette générosité fit un effet merveilleux sur l'Oncle du Cavalier, qui loin de s'opposer encore à son mariage, luy fit une avance dont il eut lieu d'estre satisfait. La Belle l'épousa peu de jours après que le Conseiller eut esté congédié; comme il n'y eut jamais ny plus de raison dans deux personnes, ny plus de rapport d'humeur, rien ne sçauroit approcher de l'union dans laquelle ils vivent.

Je ne vous envoie point le Plan du Fort de Bourbon, que je vous avois promis la dernière fois, parce qu'on le trouvera dans l'Almanach de M. Langlois. C'est un Ouvrage, qui, si on luy oste le nom d'Almanach, merite d'estre regardé comme un tres-beau

morceau d'histoire en Taille-
douce, à cause de ses recherches
exactes & curieuses. Au lieu de
ce Fort, je vous envoie une figu-
re qui doit vous faire plaisir. C'est
le Plan de l'Amphitheatre, dont
je vous ay déjà parlé, & qui a
esté trouvé à Valogne, proche
la maison de Fraquetot. En
voicy l'explication, selon les let-
tres marquées dans la figure,

A. L'Orchestre.

B. Premier cercle de muraille
qui ferme l'Orchestre.

C. Muraille de renfort, où abon-
tissent les degrez.

D. L'ouverture des degrez.

E. Grosse muraille au haut
des degrez, entre lesquels pa-
roist une muraille marquée.

F. qui laisse entre elle & la
grosse muraille, un espace à pla-
cer sept banes par étage les uns

derrière les autres.

G La grosse muraille formant une demi-ovale.

H. Grosse muraille qui coupe l'ovale.

I. Murailles avancées au delà de la traversante, où estoit le Pupitre des Anciens, en Latin *Pulpitum*, lieu où les Acteurs jouoient, &c.

K. Autre Post scenium.

L. Grosse muraille servant comme d'arc boutant.

M. Muraille au dega de la traversante, pour renforcer & soutenir l'ouvrage.

N. Muraille répondant à celle d'en haut marquée F. laissant un vuide entre elle & l'Orchestre, à mesure sept ou neuf bancs les uns derrière les autres.

O. La place des Spectateurs.

Les petits points noirs mar-

quent la place des murailles qui separoient les espaces qui contenoient sept ou neuf bancs. Ils sont appelez les Palliers, & servoient comme de reposoirs de sept en sept marches, & faisoient assez bien la forme de galeries.

Les lignes traînantes & entre coupées au dessus du Renvoy, sont des fondemens & mines couvertes de ronces & brossailles, d'une grosseur notable, qui bornoit la vue des Spectateurs.

Je vous envoyay le mois passé l'Eloge du fameux M. Nicole, fait par M. l'Abbé de Fourcroy. En voicy un autre du Pere Thomassin, Prestre de l'Oratoire, par le même Abbé, ce qui fait voir qu'il est sensible au mérite des grands Hommes, & que

que rien ne luy est plus agreable que de rendre iustice à leur vertu.

ELOGE.

Du Pere Thomassin.

LA Solitude est le séjour ordinaire des plus grands Hommes. C'est l'Ecole où Dieu instruit ceux qui doivent estre les Défenseurs de sa Verité. Il y attira Moyse pour luy donner cette Loy qui devoit estre receüe de tous les Peuples du monde. Il y appella Elie pour le delivrer de la fureur de Iesabel, & il y conduist Saint Jean Baptiste pour le faire le Précurseur de son Fils, & le Predicateur de la penitence. En un mot, il a toujours mené ses fideles Serviteurs en des lieux consacrez au silence & au repos, pour leur faire voir ses beautez, & leur découvrir ses

Dec. 1695.

E

volontez. C'est aussi pour ce sujet qu'il a de nos jours inspiré au sçavant Pere Thomassin de se retirer dans une pieuse & sçavante Congregation de l'Oratoire, voulant faire revivre en sa personne les plus grands Hommes du Christianisme. En effet, quel progres n'a pas fait ce sçavant homme dans les sciences & dans la pieté depuis qu'il est entré dans cette sainte Compagnie de Prestres, qui sçavent si bien joindre les occupations de Marthe avec le recueillement de Marie, & qui n'édifient pas moins les Fidelles par leur vie retirée, que par leurs Predications & leurs sages Instructions. Les Ouvrages excellens qu'il a composés dans la retraite, & qui ont reçu un applaudissement general, font connoître évidemment quels biens on retire de la solitude. Qu'il seroit à souhaiter que les Chrestiens



GALANT.

de ce siecle sceussent combien il est
doux de gouter le Seigneur dans le
silence & loin du tumulte : Ils ne se
formeroient pas du Desert une idée
si affreuse. Mais si la vie retirée a
tant d'avantages , ce n'est pas celle
des Philosophes , mais la vie de ceux
qui s'employent dans les lieux paissi-
bles & retirez à connoistre les obliga-
tions des Chrestiens pour s'en acquit-
ter fidèlement. Qu'il est rare de trou-
ver de ces Sçavans qui fassent un si
saint usage de leur retraite : Com-
bien au contraire en voit-on qui
menent une vie oisive dans la solitu-
de , ou qui s'appliquent à des choses
inutiles ? Le pieux & sçavant Pre-
sire dont je parle , n'a jamais esté
du nombre de ces Solitaires oisifs &
inutiles , mais il a uni l'étude avec
la pieté. L'on a toujours vû dans sa
conduite ce qu'il enseignoit dans ses
Ecrits. Il estoit puissant en raisons,

mais il l'estoit encore plus en bonnes œuvres, & s'il est digne de l'admiration de tous les Sçavans, à cause des grands services qu'il a rendus au Public par ses Ouvrages, il merite encore plus de loüanges pour sa pieté solide. Que ne m'est il permis de vous faire icy en abrégé son véritable Portrait : le vous parlerois de sa modestie, de son détachement, de son recueillement, de son affabilité, de sa patience dans les maladies, & de son amour pour le jeûne & pour les austérités, le m'apperois & j'avouë en mesme temps que le sujet de cet éloge est au dessus de mes forces. Que toute la terre publie donc à jamais les loüanges de ce pieux & sçavant Prestre, & qu'on rende à son rare merite tous les éloges qui luy sont dûs. On ne peut assez louer celuy qui a esté au dessus des loüanges par le refus qu'il en a toujours

fait. Qu'il vive donc a jamais, que son nom ne s'efface pas de la memoire des gens de bien, & que le Seigneur, à qui seul il voulu plaire, soit la recompense de tous ses travaux & de toutes ses vertus.

Vous avez toujours fait trop de cas des personnes distinguées par des talens extraordinaires, pour n'apprendre pas avec chagrin la mort de M. d'Herbelot, Secretaire, Interprete du Roy dans les Langues Orientales, & Professeur Royal, arrivée en cette Ville le Jeudy 8. de ce mois. Il estoit âgé de soixante & dix ans, & l'un des plus sçavans hommes de nostre siecle. Il avoit sur tout une grande intelligence des Langues Orientales, & comme il sçavoit les belles Lettres avec la plus profonde érudition, il estoit toujours prest

à répondre sur le champ aux questions les plus difficiles. Ainsi on trouvoit auprès de lui tous les éclaircissemens que l'on pouvoit souhaiter sur toutes sortes de matieres, & après avoir écouté patiemment ceux qui luy faisoient l'honneur de le venir voir, il les satisfaisoit avec une modestie qui les charmoit, n'estant point enflé de toutes les belles connoissances qu'il possédoit tres-parfaitement. Sa naissance estoit illustre, & il avoit sa Famille alliée avec les meilleurs Maisons de Paris. Son mérite ne luy avoit pas moins acquis d'estime à la Cour que dans la Ville, & il avoit esté souvent appelé auprès des Ministres. Le Roy même luy avoit fait l'honneur de l'entretenir plusieurs fois à son retour d'Ita-

lie, & l'avoit gratifié d'une pension de cinq cens écus. Il avoit passé quelques années à Florence à la Cour des Grands Ducs de Toscane , où il fut appelé par tous les Princes de cette illustre Maison , qui a toujours esté la retraite des Sçavans. Ils l'ont tous honoré de leur estime , & il n'est sorti de cette Cour qu'après en avoir esté comblé de faveurs. Monsieur le Grand Duc qui regne à present ne l'eust pas laissé partir , s'il n'eust montré des ordres tres-précis des Ministres qui le rappelloient en France. Les Ouvrages qu'il a composez , seront des témoignages éternels de son sçavoir. Il nous a laissé entre autres la Bibliothèque Orientale, attenduë depuis long-temps, & dont l'impression a heureusement esté achevée

avant sa mort ; de sorte que cet Ouvrage sera bien tost donné au Public. Il y en a encore plusieurs autres entre les mains de M. d'Herbelot son Frere , qui cherit trop tendrement sa memoire pour negliger de les mettre au iour. Ce sont des tresors dont apparemment il nous fera part dans peu de temps. Outre tous ces avantages de l'esprit, M. d'Herbelot faisoit admirer sa pieté sa mortification & sa charité envers les Pauvres , & plusieurs personnes d'un merite distingué , & d'une probité singuliere , peuvent rendre témoignage qu'il a eu une assiduité continuelle dans tout le cours de sa vie à remplir tous les devoirs d'un parfait Philosophe Chrestien.

J'oubliay de vous dire dans

ma Lettre du mois passé, que M. l'Archevesque de Paris avoit prêté serment de fidelité entre les mains du Roy, dans la Chapelle du Chasteau de Versailles, & que ce serment devant estre enregistré en la Chambre des Comptes, elle avoit ordonné que cette expedition se feroit gratis, & luy en avoit remis les droits, qui sont fort considerables. Ce Prelat s'estant rendu à l'Officialité le jour même qu'il avoit pris possession de l'Archevêché, l'on y plaida une Cause, sur laquelle il prononça. Ensuite il nomma trois Chanoines de son Eglise pour le Tribunal de cette Jurisdiction sçavoir,

Pour son Official, Messire Claude Joly, cy. devant Avocat au Parlement, & à present Chantre & Chanoine de l'Egli-

se de Paris , petit fils du fameux Antoine Loisel, Avocat au Parlement dont , il nous a donné les sçavans Opuscules & Memoires , & un Traité Historique des Ecoles Episcopales & Ecclesiastiques pour les Droits des Chantres , Chanceliers , & Ecolastres des Eglises Cathedrales de France.

Pour son Vicegerent , Messire Emeric Dreux , Sott-Chantre & Chanoine de Paris , qui joint à une humeur douce & affable une intelligence parfaite dans les affaires. Il est frere du deffunt Avocat General de la Chambre des Comptes , Guillaume Dreux , Seigneur de Creuilly , & fils de Simon Dreux , Seigneur de Creuilly , aussi Avocat General de la Chambre des Comptes , & de

Geneviève Aubery , fille de Claude Aubery, Seigneur d'Aure, Maître des Comptes.

Pour son Promoteur , Messire Claude Chappelier , Chanoine de l'Eglise de Paris , qui est d'une devotion très-édifiante , ne manquant à aucune fonction d'Eglise , & remplissant tous les devoirs de son état ; passant tous les jours trois heures à confesser les malades del'Hostel Dieu, à les assister de ses conseils & de ses charitez , & faisant d'autres aumosnes secretes à quantité de pauvres honteux & de familles necessiteuses. Il est fils de deffunt Henry Chappelier , Conseiller du Roy , & Avocat General en sa Cour des Aides.

On ne peut rien ajoûter à là

joye que tout le monde a témoigné pour la nomination de M. de Noailles à l'Archevêché de Paris. Il en a reçu les complimens de diverses Compagnies, & le 26. du dernier mois, l'Université y alla en Corps, ayant à sa teste M. Rollin, qui en est Recteur. Il estoit accompagné des Doyens des Facultez & des Procureurs des quatre Nations en habit de ceremonie, & fit un Discours Latin à ce Prelat avec beaucoup d'éloquence. M. l'Archevêque y répondit en la mesme Langue, & marqua des sentimens fort avantageux pour l'Université. Cela fait voir combien le choix que Sa M. a fait de luy pour remplir un si grand poste, est approuvé de tous ceux qui sçavent le prix du vray mérite. C'est le sujet du Discours

qui fut prononcé au commencement de ce mois , par le Pere le Jay , l'un des Professeurs de Rhétorique au College de Louis le Grand. Jamais Assemblée ne fut plus nombreuse. Une infinité de gens illustres par leur naissance , leur dignité , ou par leur sçavoir , la cōposoient ; & ce qu'il y eut de tres-remarquable , c'est que l'Orateur se conduisit avec tant d'adresse & de prudence , que ce Prelat pouvoit soutenir son propre Eloge sans en être embarrassé. Il officia en habits Pontificaux dans son Eglise, le jour de la Conception de la Vierge, & l'affluence du Peuple se trouva si grande pour recevoir sa benediction, que l'on eut peine à y trouver place.

Vous ne serez pas fâchée de

voir les Vers que je vous en-
 voye. Ils sont de M. Rault, de
 Rouen, & faits sur ces paroles
 de Job, *Qui est ce qui me fera la gra-
 ce, que dans l'enfer mesme vous me
 protegiez, & vous me cachiez jus-
 qu'à ce que vostre fureur soit passée?*

STANCES.

Quel lien pourra, Seigneur, me
 mettre en seureté,
 Contre ce bras qui tient la fou-
 dre,
 Et dont vous reduisez en poudre,
 Ceux qui vous ont trop irrité?



Helas ! autant de fois que je vois à
 mes yeux,
 Eclater vostre main armée,
 Le tremble, & mon ame allarmée,
 Fremit dans les plus sombres
 lieux.



*Je voudrois dans ma peur que l'an-
tre le plus noir,*

*La forêt mesme la plus sombre s
En m'environnant de son nombre,
Empeschât le Ciel de me voir.*



*Que pour me delivrer d'un si terri-
ble effroy,*

*Je pusse au centre de la terre,
Me cacher loin de ce tonnerre,
Que vous faites gronder sur moy.*



*Où; je me cacherois au milieu d'un
rocher,*

*Dans les Tombeaux, où sont les
ondes,*

*Dans les grottes les plus profon-
des,*

Si ces lieux pouvoient me cacher,



*Je voudrois que mon œil n'eust jamais
vu le jour;*

Ni la Lune, ni les Etoiles,
 Ou que la nuit avec ses voiles,
 M'ensevelist dans son séjour.



Quand du Ciel en courroux le ton-
 nerre éclatant

Est tout prest de crever la nuë,
 Celui dont l'ame en est émue,
 De Laurier se couvre à l'instant.



Mais ces carreaux affreux qui par-
 rent de vos mains,

Ces éclairs, & cette tempeste,
 Dont je ne puis sauver ma teste,
 Font que je fremis & je crains.



Les cavernes, les bois, & les sombres
 deserts,

Et la bauge la plus secrète,
 Pour moy n'ont aucune retraite.
 Mais que ces lieux vous sont ou-
 verts.



*Les feuillages épais, & les rameaux
souffus,*

*Sembloient cacher le premier
Homme ;*

*Qui pour avoir mordu la Pomme.
De son crime devint confus.*



*Mais quand il voit son Dieu le pour-
suivre de près,*

*Et qu'il en connoist la puissance ,
Il a honte de sa presence ,*

Trahi de ses propres forfaits.



*Le lieu le plus obscur ne le soulage
pas ;*

En vain il se cache à soy-même ,

Il a de son Auteur suprême ,

Toujours l'image sur ses pas.



*Dans l'ancre des Lions Daniel est
jeté ,*

Pour luy leur rage se modere ,

*Pour les Chaldéens au contraire.
En éprouvent la cruauté.*



*Ainsi pour me cacher, les forests, les
valons,
Où regnent les ombres affreuses,
Dans leurs retraites ténébreuses,
Ne sçauroient être assez profonds.*



*Loth dans un antre obscur, est vu
des yeux de Dieu,
Sa caverne trahit son crime.
Que Caïn se cache en l'abysme,
Abel le poursuit en tout lieu.*



*Jonas, quoique plongé dans le centre
des eaux,
Voit que ce centre est infidele,
Et bien que le fond le recelle,
Les ondes sont de clairs tombeaux.*



*Le monstrueux Poisson qui l'avoit
englouti,*

*Sans en hâter les funeraïlles ,
Le revomit de ses entrailles ,
Et ce Prophete en est sorti.*



*La Mer même perfide en ses plus
sombres lieux ,
Trahit les secrets de ses ondes ,
Et ses grottes les plus profondes ,
Découvrent leur sein à nos yeux.*



*Quelle fidelité dans les tombeaux
affreux !*

*Les ossemens s'en font paroître ,
L'Echo parle , & l'on peut con-
noître ;*

*Quelle est aux antres les plus
creux.*



*Aux bois les plus touffus se fiera-
t'on jamais ?*

*Le retour d'une aspre froidure ,
Qu'ils dépouille de verdure ,
Fait tomber leur ombrage épais.*



*Ainsi le Ciel , la mer , les antres ,
 les forests ,
 Pour la frayeur qui me redouble ,
 Et qui met mon esprit en trouble ,
 N'ont pas des lieux assez secrets.*



*Seigneur , ma sureté ne dépend que
 de vous ;
 Vous dissiperez mes allarmes ,
 Si pour moy mettant bas les ar-
 mes ,
 Vous appeaisez vostre courroux.*

Je vous envoie un état general
 de la promotion de Marine, qui
 fut faite le 17. du mois passé.
 Quoy que rien ne soit si difficile
 que d'avoir des Listes exactes ,
 quand elles sont composées de
 tant de noms , j'oserois presque
 vous assurer qu'il ne manque rien
 à celle-cy.

*Capitaines de Vaisseaux , tirez des
Capitaines d'Artillerie ,*

Mrs Gombaud.

De Grand-pré.

*Autres Capitaines , tirez des Capi-
taines de Fregates.*

Mrs de la Mothe-Michel.

Chevalier de Pontevéz de Pour-
rieres.

Chevalier de Muin.

De Bouteville Sebville ,

De Lommée de Blenac.

De Seve.

De Bonneville.

De Cagrées.

*Autres , tirez des Lieutenans de
Vaisseaux.*

Mrs de Perruffis

De Chamgnette l'Aîné.

De Boisjoly de la Mothe-d'Ai-
ran.

Chevalier de Rancé.

De Carquerannes.

118 M E R C U R E

Chevalier de Feuquieres.

Luppé de la Mothe.

Chevalier de Broglio.

De la Maison fort.

Chevalier de Phelypeaux.

Chevalier de Charost.

Capitaines d'Artillerie tirez des

Lieutenans d'Artillerie.

Mrs Daniel. Languillet.

Capitaines de Fregates legeres

tirez des Lieutenans

de Vaisseaux.

Mrs de Montagne.

Imardon. Desgouttes.

Chevalier de Surgere.

Du Gemeau.

Marquis du Rivau.

De la Roche-Vezançay.

De Champ, morot.

Chevalier de Course.

Chevalier de Marege.

De Drouard.

Chevalier de Mongommery.

De la Roche du Vigier.

Le Vicomte de Rochelart.

De la Roque-Madore.

De la Guiburgere.

Du Bois la Roche.

Caumartin de Mesy.

*Lieutenans de Vaisseaux, tirez des
Aides Majors,*

Mrs le Chevalier de Glandeves.

De Saint Lazare.

*Autres Lieutenans, tirez des En-
seignes de Vaisseaux,*

Mrs Dosmont Malicorne.

Despinville.

Chastellier;

De Voutron.

Godemard.

Du Conseil.

De Vaujoux.

Dayderville.

De Raoussier.

D'Essonville.

De Beaucaire.

120 M E R C V R E

De Pontlevois.

De Brach.

De la Salle Saint Cric

De Saint Jullien.

De Vignacourt.

De la Barde de Mainferme.

De Livernan.

Des Marqués.

De Montault.

De Sabran l'Aisé.

Beaubec de Boulainvilliers.

Chevalier de Fontages.

De Nogent.

De la Chaise de Beaupoirier.

De Montmaur.

De Beaujeu.

De Serigny.

De Radouay.

De l'Allier.

Chevalier de la Ferté.

Chevalier de Champagné.

Beauharnois de la Boiche.

De la Lande saint Estienne.

Le

Le Chevalier de Saumery.

De Ricouart.

De Vangengelt.

De Sanze Crisse.

De la Tour Landry.

Du Bezi,

De Bresme.

Chevalier de Bethune.

De la Chassée.

Du Terville.

De Menneville Pont Saint
Pierre.

De Montalambert.

Chevalier De Dampierre.

Bart.

*Aides Majors , tirez des Enseignes
de Vaisseaux.*

Mr. Darcussia d'Eparon.

De la Blandiniere.

*Lieutenans d'artillerie tirez des
Sous-Lieutenans d'Artillerie.*

Mr. Pouriceau.

Descoulon.

Dec. 1695. F

122 **M E R C U R E**

*Capitaines de Brulots , tirez des
Enseignes de Vaisseaux.*

Mrs David.

Chevalier de la Pomarede.

De Casteras.

Chevalier de Ferrieres.

*Autres Capitaines de Brulots , tirez
des Lieutenans de Frégates.*

M. Cochart.

Combruch.

Benoist.

*Enseignes de Vaisseaux , tirez des
Gardes de la Marine , de la
Compagnie de Rochefort.*

Mrs. de Lage.

De Mouillac.

Ces deux estoient Chefs de
Brigade , & les deux qui suivent
estoient Brigadiers.

De Verbois.

Chevalier de Saint Clair.

*Autres Enseignes de Vaisseaux ,
tirez des Sous-Brigadiers.*

Mrs de Beauchamps.

De Grange.

Chevalier de Selette.

Deigua.

De Clairac.

De la Vedan.

Chevalier de l'Ecoüet du-
Boucher.

Comte de Polignac.

De Chasteleux.

D'Ecoyeu.

Dubois de la val.

Charles du Chastelet.

*Autres Enseignes, tirez des Gar-
des de la mesme Compagnie.*

Mrs de Brissac.

De Velaret.

Marquis de Boury.

De la Roche Pontiffac.

Davaugour.

Du Pont de Veillaine.

Comte de Chalais.

D'auxy.

124 M E R C U R E

*Enseignes de Vaisseaux , tirez des
Chefs de Brigade , de la Compa-
gnie de Brest.*

Mrs de Bois David.

Des Champeaux.

Autres tirez des Brigadiers.

Mrs Estienne de Tivas.

Heuzé de Grammont.

Autres tirez des sous Brigadiers.

Mrs De Viquer de Bailleul.

D'Auxais.

De Soligny.

Chevalier de Rolon.

Feideau de Vangien.

Gouyon de Ravilliers.

Du Chastel Kerlec.

Belle ville l'Etendart.

Du Renel.

Du Touchet.

De la Motte Cairen.

De Montville.

Chevalier d'Arcourt.

De la Harteloire.

De Busca.

De Gonneville,

De l'Isle Adam.

De Grouchy.

*Enseignes tirez des Chefs de Brigade
de la Compagnie de Toulon.*

Mrs Nobile.

Le Fevre du Pestrin.

Autres tirez des Brigadiers.

Mrs De la Magdeleine.

Des hayes de Barzeaux.

Autres tirez des Sous Brigadiers.

Mrs de Marcheze de la Garde.

De Quélus.

De Pontevest de la Garde.

Chevalier de Jay.

De Vaisse.

Chevalier Sigogne.

Raouffet de Tournon.

De Dons.

Chevalier de Grillet.

De la Val.

Chevalier de Forbin.

Chabert.

Chevalier de Pointis.

Dalmeras.

De Puydorat.

Mordant d'Hericourt.

Mazan de la Val.

De Sabran.

Marquis de Bonnivet.

Chevalier de Rochepierre.

De Beauharnois.

Sous-Lieutenant d'Artillerie.

Mrs Jouan de Loisy.

Chevalier de la Galissonniere.

Lieutenans de Fregates, tirés des

Gardes de la Marine.

Mrs Marion de Courcelles.

De la Maroniere.

Mergeret.

Chevalier de Chantilly.

L'espineau.

De Vilaut.

Capitaines de Flustes.

Mrs Gaulette, *Ingenieur.*

De Sacardie , *Garde-marine.*

Bidé de Maurville.

De la Balme , *Sergent Bombardier.*

Fougasse , *Capitaine de Navire Marchand.*

Aides d'Artillerie, tirez des Gardes de la Marine.

Mrs le Marquis de la Roche du Maine.

Le Chevalier de la Viéville.

Le 11. de ce mois , le Roy fit une promotion d'Officiers de ses Galeres. Voicy les noms de ces Officiers que j'ay recherchoz avec la meisme exactitude que ceux de la promotion de Marine.

Chefs d'Escadres, tirez des Capitaines de Galeres.

Mrs le Marquis de Forville.

Le Marquis de Pontevéz de Maubousquet.

*Capitaines de Galeres , tirez des
Capitaines-Lieutenans.*

Mrs de Combault.

De Manse.

Chevalier de Levy.

*Capitaines de Galeres , tirez des
Lieutenans des Galeres.*

De Chaumont de Tallemant.

De Chessardet de Montilliers.

De la Roche de Vernassal.

Lieutenans.

De Launay.

Chevalier du Reveft Darcuffis.

Marquis de Brancas.

Le premier estoit Aide Major ; le second , Sous-Lieutenant de la Reale ; & le troisieme Sous-Lieutenant de Galere.

Sous Lieutenant de la Reale.

M. le Chevalier de l'Aubespın.

Il estoit Sous-Lieutenant de Galere.

Aide Major.

M. Darchimbaud. Il estoit Sous-Lieutenant de Galere.

Sous Lieutenans.

Mrs le Baron du Bueil.

Le Chevalier de Thury.

De Boissy.

Le premier estoit Enseigne de la Reale , & les deux autres Enseignes de Galeres.

Enseigne de la Reale.

M. De Marouille. Il estoit Enseigne de Galere.

Enseignes de Galeres.

Mrs de la Gariniere.

De Gotho.

De Maulevrier.

De la Bouvernelle.

Ces quatre estoient Gardes de l'Etendart.

C'est avec justice que vous venez de voir le nom de M. le

F 5.

Marquis de Forville à la teste de
cette dernière promotion , &
quand je vous auray fait connoi-
stre l'ordre qu'il avoit estably
pour la deffense de la Ville de
Marseille , en cas que les Flores
Ennemies attaquaissent cette Pla-
ce , vous demeurerez d'accord
qu'il a mérité le rang où il vient
d'estre élevé , & que la Cour
sait rendre justice au vray mé-
rite. Quant à cet ordre don-
né pour mettre Marseille à cou-
vert de l'insulte des Ennemis ,
on peut dire qu'il n'y en eut ja-
mais de mieux entendu , ny de
plus beau , & qu'il auroit esté à
souhaiter pour la gloire de la
France , que les Ennemis eussent
attaqué la Place , mais ils estoient
trop bien avertis par leurs Es-
pions , de la situation où toutes
choses estoient pour oser rien

entreprendre. On y avoit fait quarante deux Compagnies de cinquante hommes chacune ; commandées par des Gentilshommes , ou par des personnes de service , & composées d'Artisans qui devoient faire prendre les armes aux signaux designez par les affiches. On postoit ces Compagnies aux deux seules Portes qui devoient rester ouvertes , & les autres à toutes les rues & aux Places principales, en sorte qu'elles pussent avoir communication les unes avec les autres, & en former un grand corps , ou plusieurs petits corps , sans confusion. Il devoit y avoir encore une Compagnie de soixante Grenadiers choisis parmy ceux qui avoient le plus de service. D'ailleurs , la Ville devoit estre partagée en trente departemens,

à chacune desquels devoit estre un Commandant sur tous les Habitans de son quartier. Il ne laissoit qu'un ou deux hommes dans chaque maison ; & tenoit le reste assemblé en armes dans les rues autant qu'il se pouvoit faire. Chacun de ces Commandans avoit une Brigade de seize hommes, Maçons, Menuisiers, & Forgerons, avec leurs outils, pour éteindre le feu devant chaque maison. Il y avoit aussi des tonneaux pleins d'eau autant que l'on en pouvoit placer avec des seaux & une poulie attachée avec une corde, sous chaque toit pour monter l'eau. On travailla à vuidertoutes les Marchandises & les matières combustibles. Ceux qui commandoient aux Portes, ne laissoient sortir que les vieillards, les femmes, & les

enfants ; & les hommes estoient employez chacun selon ses forces & son genie à remplir leur devoir pour la cause commune. Les Archives & les Papiers des Notaires , furent^r deposez aux Minimes , avec des gens établis pour les garder. Toutes les Religieuses dans les quartiers exposez , furent transportées en d'autres Convents , pour leur seureté , conformement au Memoire que M. l'Evesque en avoit donné à M. de Forville. Les Echevins furnissoient chaque jour vingt mille rations de biscuit , fromage & anchois aux Pauvres & aux Soldats des Compagnies de la Ville & du terroir , & ces rations estoient transportées par cinquante mulets destinez pour cet effet. On prepara beaucoup de bois gras & de sarment pour fai-

re feu à toutes les batteries , afin qu'à la faveur de ce feu on pût découvrir les Bastimens des Ennemis , dans les nuits les plus obscures. Il y avoit aux environs du territoire ou des dehors de Marseille , deux Compagnies de Cavalerie ; postées au Nord & au Sud de la Ville , au bord de la mer , pour s'opposer au débarquement. Quarante Compagnies de cinquante hommes chacune , composées de jeunes Payfans , la plupart Chasseurs , formoient quatre Bataillons de cinq cents hommes , & devoient estre postées , au bord de la mer , pour la mesme fin. Dans les trente-cinq quartiers du territoire de Marseille , il y avoit un Commandant pour assembler les hommes qui y restoient , & il estoit attentif à empêcher le pillage & les vio-

lences que l'on pouvoit craindre. Ces quatre Bataillons étoient nourris par le Munitionnaire de la Ville sur les vingt mille rations, dont on a fait mention. Les Troupes réglées que l'on pouvoit envoyer, estoient mises à la teste de tout. Huit Gentilshommes commandoient aux huit quartiers de la Ville, sous M. de Forville, qui ne pouvoit estre par tout. Il y avoit huit Aides Majors pris d'entre les gens de Qualité; & les Echevins avec six hommes chacun pour les suivre, outre les Capitaines de la Ville, & les Sergens soudoyez. Ce fut de cette maniere qu'on régla le tout.

Voicy l'Etat des Batteries de Canons & de Mortiers qui estoient le long de la Coste, depuis le Cap de Croisette, jusques au Cap de Mejan.

Canons de 36. Canons de 24. Mortiers.

A la Croisette ,	2	0
A Montredon sur le Gap.	8	1
A l'embouchure de la Riviere de Veauce.	8	2
Au Cap Gros.	9	
Sur l'Isle de Doumé ,	6 4	2
Au Chateau d'Is.	10	2
A l'Isle de Rotoneau ,	6 2	2
Au Fort de Rotoneau ,	4	1
A l'Isle de Pomegues.	5	
Au Fort de Pomegues.	2	1
A Teste de More.	14	6
A la Major.	1 7	

Canons de 36. Canons de 24. Mortiers.

Aux Infirmeries neuves.	4	
Au Cap d'Arène ,	15 3	6
Au Cap de la Pinede ,	9	3
Au Cap Marroupiane	8	1
A le Courbiere , par de là l'Estaque.	8	2
Total ,	51 84	29

Il y avoit outre cela une Estacade qui s'étendoit depuis Teste

de More , jusque vers l'écueil de la Major. Elle estoit triple , faite en angle saillant , & il y avoit dans cette Estacade , deux gros Vaisseaux vieux de 60. pieces , qui estoient rasez , & qui servoient de Forts flotans , dans lesquels on mettoit vingt-quatre Canons de 36. qui tiroient des bombes , & qui estoient gardez chacun par cent cinquante Grenadiers , & cinquante Matelots. Tout estoit soutenu par trente-quatre Galeres ; six Brulots , deux cens Batteaux de Pescieurs armez , quarante Tartanes armées en Brulots , & six Chaloupes à Bombes ou Carcasses , sous les ordres de M. le Marechal de Tourville , qui devoit avoir sous luy Mrs le Chevalier de Bellefontaine , le Marquis de Contrée , & le Chevalier de Modene.

Ce qui suit vous paroîtra assez curieux , & merite d'estre joint à ce que vous venez de lire.

D'E N O M B R E M E N T
des Maisons & Habitans de
Marseille , fait à l'occasion de la
Capitation.

Maisons.	9166
Hommes.	15395.
Femmes.	13961.
Garçons.	16746.
Filles.	13807.
Fils mariez.	532.
Enfans au lait.	2884.
Veuves.	4774.
Valets.	1674.
Religieuses.	762
Prestres.	771.
Total ,	74707.
Bastides habitées ,	4832.

Si vous n'avez pas encore appris la mort de M. l'Evesque de Geneve, la lettre qui suit vous en instruira. Elle a esté écrite par un Ecclesiastique de Savoye, à un de ses Amis de Paris.

A MONSIEUR ***

JE ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez pris beaucoup de part à la perte que nous avons faite de nostre tres digne Prelat, feu M. l'Evêque de Geneve, qui est mort après une maladie de quatre à cinq jours, le 4. Juillet dernier, dans l'Abbaye d'Abondance, où il passoit en faisant la visite de son Diocese. Il a esté regretté de tout le monde à cause de sa grande pieté, de son zèle & de sa charité, qui le faisoient estimer mesme des Heretiques. Et s'appelloit, comme vous savez,

Iean d'Arantbon d'Alex, d'une tres illustre Famille de Savoye, qui est partagée en plusieurs branches, sçavoir, Darantbon de Lucinge, dont l'aisné est Capitaine des Gardes du Corps du Duc de Savoye, & Neveu du feu Marquis de Lucinge, qui a servi en France, où il a esté Lieutenant General; Darantbon de Chastillon, Darantbon de Monterre, & celle de nostre Prelat défunt, dont le Neveu, qu'on appelle le Comte d'Alex, a esté President du Conseil au Genevois, & Secretaire d'Etat du Duc de Savoye, pour les affaires de la guerre. Cette Famille se pretend descendue d'un Arducius de Foucigny, qui estoit Baron souverain de Foucigny en l'an 1000. Elle porte pour armes Bandé de six pieces d'or & de gueules. Après que celui dont je vous apprens la mort eut fait ses études à Paris parmy les

*Peres de l'Oratoire , il fut choisi pour estre Gouverneur de M. Dom Antoine de Savoye , avec qui il demeura longtemps à Rome. A son retour à la Cour de Turin, on luy donna les Commanderies de Quiers & de Chivas en Piemont , qui sont de l'Ordre de S. Maurice , dont le Duc de Savoye est le Chef. Ensuite il fut fait Chanoine de la Cathedrale de Saint Pierre de Geneve , & voulut bien mesme , par le zele qu'il avoit pour la conversion des Heretiques , se charger d'une petite Cure de cinq cens livres , appelée Chevry, au Pays de Gex ; & comme l'Evêché de Geneve se trouva vacant par la mort de l'Evêque Charles Auguste de Sales Neveu de Saint François de Sales il fut choisi par feu Madame Christine de France, qui le nomma à cet Evêché en 1660. ayant esté sacré à Turin en 1661. L'année suivante,

il fit le voyage de Paris, où il obtint du Roy la démolition des Temples qu'il y avoit au Pays de Gex. Aussi tost qu'il fut sacré Evêque, il se proposa d'imiter Saint François de Sales, & pour travailler plus efficacement à la reformation de son Clergé, il commença par l'établissement d'un Seminaire, qu'il fonda par l'union qu'il fit faire à Rome de ses deux Commanderies, qu'il se fit un scrupule de garder avec son Evêché, quoy qu'il n'aille pas à cinq mille livres de rente, depuis que les Genevois en ont usurpé les revenus. Il ajouta à l'établissement de son Seminaire les Institutions synodales, tirées des Instructions de S. François de Sales, qu'il fit imprimer avec un nouveau Rituel, & il a travaillé avec un soin & un zèle infatigable pendant trente cinq ans d'Episcopat; à la visite de ce vaste Diocèse, qu'il

a faite cinq fois entiere , prêchant
plusieurs fois par jour , confirmant ,
consacrant des Eglises , s'appliquant
avec un zèle plein de devotion à la re-
conciliation des ennemis , à l'accom-
modement des procès , & à toutes
les autres fonctions des plus pénibles
de son ministère jusqu'au dernier sou-
pir de sa vie , qu'il a finie dans l'e-
xercice de la charité , ce qui l'a fait
regarder comme un homme qui est
mort en odeur de sainteté ; au sorte
que dans tous les lieux où son corps
a passé , lors qu'on l'a transporté du
lieu où il est mort , jusqu'à Annecy ,
qui est celui de la résidence des
Evêques de Genève , depuis qu'ils ont
esté chassés de cette Ville par les Cal-
vinistes ; tout le monde couroit avec
empressement pour avoir la consolation
de toucher son cercueil , & plusieurs
personnes ont cru pieusement avoir
receu de Dieu par son intercession

diverses graces ; entre autres un Paralitique qu'on assure avoir esté guéri. Il est du moins constant que l'on voit icy à son tombeau plusieurs bequilles, bras, jambes, pieds & mains de cire pour marque de reconnoissance des guerisons que l'on attribue à ses prieres. C'est toujours une preuve de la bonne opinion qu'on a de la sainteté de sa vie, qui pourra estre un jour un des motifs par lesquels l'Eglise pourra permettre de l'honorer comme un Saint. En attendant qu'on luy donne un successeur, le Chapitre a nommé trois Grands Vicaires, qui pourroient bien en exercer la Jurisdiction jusqu'à la Paix. Si vous desirez voir le Testament de ce défunt Prelat, par lequel il donne tout son bien aux Pauvres, ou l'employe en legs pieux, sans en faire aucune part à ses Parons, je vous en enverray une copie, c'est une piece qui mériteroit

GALANT.

145

*viendroit d'estre imprimée. Je suis
Monsieur vostre tres, &c.*

D'Annelly le 10. Sept. 1695.

Je ne vous parlay point dans
ma dernière Lettre du Service
qui fut fait à Nostre-Dame le
23. du mois passé pour M. l'Ar-
chevesque de Paris, à cause que
le détail ne m'en fut pas donné
assez tost. Ce Service fut fait par
les soins de Mrs de Harlay pa-
rens, qui voulant le rendre so-
lemnel, comme ce Prelat estoit
mort peu de temps avant les Va-
cances, resolurent de ne le faire
celebrer qu'après la Saint Mar-
tin. Le jour que je viens de vous
marquer ayant esté pris, on ten-
dit de drap noir les trois gran-
des Portes de l'Eglise de Nôtre-
Dame, la Nef, le Jubé, & le Pour-
tour du Chœur, à la hauteur des

Dec. 1695.

G

premières voûtes, & les principales veuës furent bouchées, pour rendre ce lieu plus lugubre. On mit deux lez de velours aux Portes de l'Eglise, à la face du Jubé, & autour du Chœur, & un lé dans la Nef, sur lesquels estoient attachées les Armoiries du deffunt, entrelassées de Crof-fes & de Croix Archiepiscopa-les passées en sautoir, liées d'un Ruban bleu, d'où pendoit la Croix de Commandeur des Or-dres du Roy, le tout semé de lar-mes d'argent; & entre les deux bandes, il y avoit de grands car-touches des mesmes Armes, de six pieds de haut avec de pareils ornemens entrelassez sur un Manteau Ducal.

On éleva au milieu du Chœur une estrade à cinq degrez, où estoit la representation, couverte

d'un Poëlle de velour noir, borde
d'Hermine, & croisé de moire
d'argent, & par dessus la Couron-
ne Ducale, le Cordon bleu, &
la Croix de Commandeur sous
un Crespe, avec un grand nom-
bre de Cierges de cire blanche,
sur des Chandeliers d'argent po-
sez sur les degrez de l'estrade,
& un Dais de velours noirs à
crespines d'argent, suspendu du
haut de la voûte, au dessus de
cette machine funebre. On mit
sur le grand Autel les six gros
Chandeliers & la Croix d'ar-
gent de Nostre Dame, que tout
le monde voit par admiration
pour leur beauté, avec d'autres
Cierges sur de pareils Chande-
liers en élévation au derriere de
l'Autel, & au dessus un pareil
Dais de velours noirs à crespines.
L'on mit encore des Cierges sur

des Châdeliers à la face du Jubé, & autour du Chœur sur une frise qui regne au dessus des chaises des Chanoines. Tous ces cierges de même que ceux de l'Autel & de la représentation, qui montoient à plus de six cens, étoient garnis d'Armoiries, de Croix Archiepiscopales, de Crosses, de cordons bleus, & de croix du S. Esprit, de la même maniere qu'ils étoient sur les lez de velours. On tendit encore de noir, les portes & les sales du Palais Archiepiscopal avec armoiries, pour recevoir. Mrs du Clergé, & les Parens du deffunt.

Le Samedy 19. Novembre, M. le Marquis de Thiange, qui a épousé Mademoiselle de Harlay, Nièce de feu M. l'Archevêque, M. de Harlay Conseiller

d'Etat , & M. le Chevalier de Harlay son Fils , tous trois en grand deuil , precedez des Officiers & des domestiques du deffunt , & suivis de vingt-un Jurez Crieurs , en robe noire , tenant des sonnettes , & ayant des armoiries au devant & au derriere de leurs robes , se rendirent aux Augustins du grand Convent, où Messieurs du Clergé étoient assemblez. Après avoir été introduits dans la sale de l'assemblée , ils s'assirent , & prierent Mrs. du Clergé de leur faire l'honneur d'assister au service, M. de Thiange portant la parole. M. l'Archevêque de Toulouze, President de l'assemblée , après avoir répondu au compliment, & témoigné l'estime que le Clergé avoit pour la memoire de M. l'Archevêque, dit que l'as-

semblée ne manqueroit pas de s'y trouver; & aussitôt les Jurez Crieurs sonnerent de leurs sonnettes, & le sieur Vailly, l'un d'eux fit la proclamation en ces termes.

Nosseigneurs, priez Dieu pour l'Âme de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Pere en Dieu, Messire François de Harlay. Priez Dieu pour l'ame de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Pere en Dieu, Messire François de Harlay, Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roy, Proviseur de la Maison de Sorbonne, & Supérieur de celle de Navarre, pour l'ame duquel, on fait faire les prieres & Service en l'Eglise de Paris. Mardi prochain, trois heures après midi, se diront Vêpres & Vigiles des morts, pour y être le lendemain dix heures précises du.

GALANT. 151

*matin, célébré son service solennel.
Priez Dieu pour lui, s'il vous plaît.*

Le Mardi matin 22. du même mois, Messieurs les Parens, se rendirent en l'Eglise de la Sainte Chapelle du Palais, accompagnés comme au Clergé, & allèrent faire pareille sermonee à Mrs. du Parlement de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, de l'Université, du Châtelet & de l'Hostel de Ville, & les Jurez Crieurs firent encore la proclamation dans le Palais de l'Archevêché, & devant le Portail de Nôtre Dame.

Les Vigiles ayant été dites l'après-dînée, le lendemain Mercredi 23. Mrs les Parens se rendirent à Nôtre-Dame sur les neuf heures du matin, pour recevoir les Compagnies. Mrs. du Clergé furent placez sur des fauteuils à

main droite du côté de l'Autel, le Parlement & l'Université aux hautes chaises du Chœur à droite en entrant, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, & la Ville aux hautes chaises à gauche, & Mrs les Chanoines de N.D. aux hautes chaises sous le Jubé. Après que les Compagnies se furent placées Mrs. les parens se retirèrent dans une des sales du Palais Archiepiscopal, où les Crieurs les vinrent querir quand on fut prest à dire la messe ; ils arriverent en l'Eglise en cet ordre.

Premierement, venoient cinquante pauvres en robes grises & souliers neufs, marchant deux à deux, & portant chacun un flambeau de cire blanche aux armes du deffunt ; ensuite vingt Jurez Crieurs sonnant de leurs

fonnettes, les Officiers de la Justice de la temporalité de l'Archevêché en deuil, quatre Aumoniers du deffunt en rochet, & bonnet quarré; le sieur Vailly Juré Crieur, qui avoit le soin de la Ceremonie, M. le marquis de Tiange, M. de Harlay Conseiller d'Etat & M. le Chevalier de Harlay, tous trois ensemble & en grand deuil, & les officiers & domestiques du deffunt.

Les Parens ayant été placez au costé droit du Chœur au dessous de la chaise Archiepiscopale, avec plusieurs autres personnes de qualité, madame la marquise de Tiange en grand deuil, qui estoit arrivée auparavant, au costé gauche avec plusieurs Dames du premier rang, les quatre Aumoniers aux quatre coins de la representation,

les Officiers & les Domestiques derrière, on commença la messe, qui fut chantée par la musique de N. D. qu'on avoit fait monter dans le jubé. M. de Bongueret le Blanc Chanoine & Doyen de Nôtre Dame, célébra la messe. Mr. le Gendre, & Mr. Chastelain, aussi Chanoines de Nôtre Dame, servirent de Diacre & de Sous diacre, & le Pere Gaillard Jesuite, fameux Predicateur, prononça l'Oraison funebre. Après la messe, M. le Doyen vint à la Représentation, où il fit les prières ; ordinaires ; ensuite de quoy les Compagnies se retirèrent.

J'ay à vous apprendre la mort de M. le Marquis de Mailly, arrivée dans sa quatre-vingt sixième année. Il estoit Pere de M. le Marquis de Nèfle, tué au Siè-

ge de Philisbourg, dans le temps que Monseigneur le Dauphin prit cette Place, & de M. le Comte de Mailly. Cette Maison, qui tire son nom de la Terre de Mailly près d'Amiens, est une des plus nobles & des plus anciennes de Picardie, & a produit plusieurs branches, toutes fécondes en grands hommes, dont la valeur a paru avec éclat. Elle n'est pas moins illustre par ses alliances avec la Maison de Bourbon-Condé, & une infinité d'autres des plus distinguée. Nicolas, S. de Mailly, se croisa au commencement du troisiéme Siécle, & fut Chef d'une Escadre de Vaisseaux, qui servit en 1202. pour la prise de Constantinople. Il eut entre autre Enfans Gilles, Sieur de Mailly, qui en 1248. suivit le Roy Saint

Louïs en son premier voyage d'outremer. Celuy cy fut Pere de Gilles II. du nom, qui ayant épousé Jeanne, Fille de Thibaut d'Amiens, eut Jean S. de Mailly I. du nom, Antoine qui a fait les branches de L'Orsignol & de Conty, & Gilles, tige des Sieurs d'Authville & de Marçais. Jean fut Pere d'un autre Jean, & Ayeul de Gilles III. du nom, qui vivoit en 1360. & qui de Marie de Coucy laissa entre autres enfans Colard ou Nicolas, Sieur de Mailly, qui fut tué en 1415. à la Bataille d'Azincourt. Son Fils appelé aussi Colard, fut tué à cette même Bataille. Il eut un autre Fils nommé Jean, qui fut Pere de Jean Sieur de Mailly IV. du nom, qui assista aux Estats tenus à Tours en 1468. & rendit de grands services par sa va-

leur au Roy Charles VII. Jean
Sieur de Mailly son Fils , fut
Chambellan des Rois Louis XI.
& Charles V I I I. & laissa d'Isa-
beau d'Ailly , Fille de Jean, Sieur
de Pequigny , & d'Ioland de
Bourgogne , Antoine Sieur de
Mailly, l'un des plus grands Ca-
pitaines de son temps. Antoine
épousa en 1508. Catherine d'As-
tarac, Fille de Jean, Comte d'As-
tarac , & de Marie de Chambos,
dont il eut René , Chevalier de
S. Michel , qui se distingua à la
défense de Mets en 1552. &
aux Batailles de Saint Denis &
de Moncontour en 1568. & en
1569. Il fut Pere de Jean, tué en
1553. au Siege d'Hesdin , & de
Thibaut , Baron de Mailly , qui
eut cinq Fils de Françoise de
Belloy , dont l'aîné fut René II.
du nom, Marquis de Mailly. Gou-

verneur de Corbie , qui épouſa Marie Marguerite de Monchy , Fille de Iean , Sieur de Montcavrel , fait Chevalier des Ordres du Roy en 1633. & de Marguerite de Bourbon ou de Vendôme , Dame de Rubembré. C'eſt celuy dont je vous apprens la mort.

Voicy les noms de quelques autres perſonnes mortes depuis ma dernière Lettre.

Meſſire Simon Picques Preſtre , Prieur Commandataire du Prieuré Conventuel de Grammont de Noſtre Dame de Boulogne lez Blois, & Supérieur des Dames Carmelites des Villes de Blois. Il a eſté inhumé à S. Iacques du Haupas.

Meſſire André le Camus, Seigneur d'Emery & de Pontault. Il eſtoit Conſeiller en la Cour de Parlement de Paris.

Messire Jacques Paget , Doyen des Maistres des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy; Il n'a laissé qu'un Fils qui n'a point de Charge, & il estoit Frere de M. Paget , mort Conseiller au Grand-Conseil, qui n'a pareillement laissé qu'un Fils unique.

M. Jameron , Conseiller, Secrétaire du Roy , Receveur general des Gabelles & cinq grosse Fermes , au département de Provence & de Languedoc.

Messire Jacques de Costart , Chevalier de l'Ordre du Roy , Seigneur des Granges & de Chasteauver , le Ponceu , & autres lieux.

Messire Euverte Forcadel , Contrôleur de la Maison de Son Altesse Royale monsieur Frere unique du Roy , Duc d'Orleans. Il estoit Frere de M. Forcadel, Re-

ceveur des Saïfies Réelles.

En vous parlant dans ma Lettre precedente de ce qui s'estoit passé le mois dernier aux Ecoles de Medecine à l'occasion de la reconnoissance que la Faculté a voulu rendre publique envers M. Fagon , j'oubliay de vous dire que quelques jours auparavant , M. Burlet , Professeur de la mesme Faculté, avoit fait un Discours pour l'ouverture des Ecoles de Medecine , dans lequel il fit voir combien les Arrests donnez depuis par le Conseil du Roy , & par le Parlement , en faveur des Medecins de Paris , estoient honorables à tout le Corps, & salutaires au Public. l'Assemblée fut tres-nombreuse. Le Recteur de l'Université s'y trouva , & le Discours de M. Burlet reçût beaucoup d'applaudissemens. Je ne

vous rapporte rien de ce qu'il dit de M. Fagon, dont l'Eloge devoit naturel à son discours, puisque c'est à luy que la Faculté doit ce qui en faisoit le sujet; de sorte que quand il n'auroit rien dit de ce premier Medecin de Sa Majesté, tout s'y seroit rapporté, sans mesme qu'on le nommast. Je devois en vous en parlant le mois passé, vous dire qu'on avoit fait graver au dessous du portrait de la These qui luy estoit dediée, les Vers que vous allez lire. Ils sont du fameux M. de Santeul.

*Quem sibi Rex legit medicum ex
omnibus unam,*

*Iam per vota diu publica lectus
erat.*

*Quæ sortes! quæ fata viro concredita!
Regni*

*Dum venit à salvo principe tuta
salus.*

Voicy une Imitation de ces
Vers, qui peint bien celuy pour
qui ils ont esté faits.

*Sage, plein de sçavoir, vertueux,
secourable,*

*De son Auguste Maistre il merita
le choix.*

Déjà le Public équitable

*Des longtemps luy donnoit sa
voix,*

*Sur quels Destins il veille ; & de
quelle importance*

*Sont les soins où l'engage aujourd'huy
son employ,*

Puisque le salut de la France

Est en la santé de son Roy.

M. Caulau, 'Bibliotequaire
du College Mazarin, y fit aussi
le 17. de ce mois, un tres-beau
discours, par lequel il fit con-
noistre avec beaucoup d'érudi-
tion, le bon usage que l'on peut

faire des Sciences, & des Livres,
& invita les Sçavans à venir tra-
vailler à la Bibliotheque du Col-
lege Mazarin.

Le 12. de ce mois, le Roy
donna à M. le Marquis de Moy,
la confiscation de tous les biens
dont jouissoit Madame la Prin-
cesse de Ligne sa mere; qui mou-
rut le 4. de Septembre, en son
Chasteau de belœil en Flandre.
Elle estoit de la Maison de Nas-
sau, & veuve de M. le Prince
de Ligne, Gouverneur de Mi-
lan, & Viceroy de Sicile, Grand
d'Espagne, Chevalier de la Toi-
son d'or, & Prince du S. Empi-
re. M. le Marquis de Moy son
second fils, est son seul heritier
en France. M. le Prince de Ligne
son aîné, est Grand d'Espagne,
Chevalier de la Toison d'or, &
Gouverneur de la Province de

Limbourg. M. le Prince Seneſchal de Ligne , ſon cadet , eſt Grand de Portugal , Chevalier des Ordres du Roy ſon maïſtre , ſon Ambaſſadeur Extraordinaire à Vienne , & Marquis d'Aronchez. Il a épouſé en Portugal l'unique heritiere de ce nom , Niece de M. l'Archeveſque de Liſbonne , & d'une des plus illuſtres & des plus anciennes maiſons de ce Royaume. M. le Marquis de moy , ſon aiſné , a des biens conſiderables que luy a laiſſé en France , & en Lorraine , Henry de Lorraine , marquis de moy , premier Prince de cette Illuſtre maiſon , Frere de ſa Grand'mere. Cette donation porte le nom de marquis de moy , & les armes de Lorraine.

M. Coypel le jeune a fait de-

puis peu un Tableau de Susanne, d'une si grande beauté, qu'il a attiré la curiosité de plusieurs personnes du premier rang. M. le Duc de Chartres, M. le Cardinal d'Estrées, & M. de Pontchartrain l'ont esté voir. Voicy une Lettre qui fait la description de ce Tableau. Elle est de M. l'Abbé Ménard de Tiffanges, & vous en expliquera toutes les beautés, mieux que je ne pourrois faire.

A SON EMINENCE

MONSEIGNEUR

LE CARDINAL

D'ESTRÉES.

MONSEIGNEUR,

Je me souviens d'avoir vu il y a

long-temps dans Rome V^{otre} Eminence , applaudir aux premières ébauches de M. Coypel, & nous dire qu'il promettoit beaucoup, qu'ay que pour lors enfant, il ne traçast encore que d'une main trébuchante, ces chefs d'œuvre des Caraches & du Dominicain que vous aviez dans votre Palais ; & que l'illustre M. Coypel son pere qui vient d'estre avec tant de justice à la tête de l'Académie de Peinture de ce Royaume, Directeur alors de celle de Rome proposoit à son Fils comme les modèles les plus parfaits sur lesquels il se devoit former. Le jugement qu'en a porté dès ce temps-là V. E. se trouve présentement bien justifié. Je sors de chez lui ; & je suis tellement rempli des beautés d'un tableau qu'il a fait de Susanne, que je ne puis assez marquer à V. E. à quel point il m'a charmé. Ce parfait imitateur de Raphaël, &

des autres grands hommes de l'antiquité, a pris le moment auquel les Vieillards dénoncent au peuple cette chaste personne, pour estre abandonnée à la rigueur des loix, & lapidée selon la coutume du Pays, comme ayant esté surprise par eux en adultère. Le plus insolent des deux Vieillards occupe le milieu du tableau, & estant sur un degré un peu plus élevé, tient une main étendue sur la tete de cette innocente victime, paroissant dire à tout le peuple, la voilà. On voit dans les traits de ce calomniateur la méchanceté la plus noire & la plus horrible, peinte avec les plus vives couleurs. Vous diriez que ce méchant homme parle, & que le crime sort de sa bouche, lorsque l'innocence peinte sur le visage de Susanne, marque n'attendre que du Ciel sa justification. Aussi n'a-t-elle ses yeux tournés

que de ce costé, d'où elle espere son plus solide secours, & s'il part un soupir de son cœur, ce n'est que pour pénétrer les Cieux, & rendre à sa famille desolée, l'honneur & le repos qu'on luy veut arracher. Sa beauté est noble & grâde sans affectation, Ses cheveux épars & à demy en desordre, ne paroissent en cet estat que pour la faire trouver encore plus belle dans l'accablement où elle est, qui luy fait tomber ses bras negligemment sur elle, n'ayant d'attention que vers Dieu seul, qui l'occupe toute entière & fait toute sa consolation, car à peine s'apperçoit-elle de l'Assemblée nombreuse dont elle est environnée, ne voyant pas mesme sa Fille à ses pieds qui l'embrasse, & qui par un exceZ d'amour, de crainte, & de douleur, dont elle est pénétrée, verse un torrent de larmes, qui font facilement connoistre que c'est le cher enfant

enfant de cette mere accusée.

A main gauche est l'autre Vieillard, qui tout rempli de sa passion qui bouillonne encore dans ses veines & paroist sortir toute fumante de sa bouche, & de ses yeux éincolans d'un feu impudique s'est mis au devant de Susanne, pour jouir encore un moment de la vue de celle qu'il veut perdre. S'il n'a pas l'air aussi scelerat, que celui qui la denonce, il marque l'avoir plus susceptible de la passion qui luy a voulu faire commettre le premier crime, & qui le fait encore estre en d'intelligence avec un Valet insolent, qui par son ordre arrache le voile de cette belle personne, afin qu'il puisse en moins contempler par ses desirs avides & pleins de lubricité, ce que la pudeur de cette chaste Femme lui a refusé. L'on voit à main droite toute la famille de Susanne, qui est dans la dernière desolation. Sur le

Deca 1695. H

devant du Tableau, on distingue la Mere, qui toute éplorée jette un regard douloureux sur cette Fille bien aimée, & qui ne pouvant soutenir sa teste, qui tombe sur le bras qu'elle lui presente, paroist marquer à toute l'Assemblée que sa Fille élevée avec tant de soin & de vertu, ne peut jamais avoir commis une pareille action. Le Pere est tout proche, qui des deux mains se déchire les vêtemens, appelant le Ciel à témoin de l'innocence de sa Fille. La Nourrice d'un des enfans de Susanne se trouve par hasard à ce douloureux spectacle, & ne songeant d'abord qu'à remuer son Nourrison qu'elle a dépoüillé, semble n'être surprise dans ces instans, que pour demeurer immobile, & nous laisser voir le corps nud de ce petit innocent, qui sortant du Tableau, paroist être de chair vive, sans que le pinceau ny les couleurs y aient aucune part. Plusieurs autres

personnes de ce costé s'intéressent à cette action ; tant par la parenté , que par la nouveauté du fait étant occupez , & ayant tous des attitudes singulieres , qui ne se peuvent trop admirer. On voit encore à gauche divers pelotons de gens qui parlent ensemble, & se racontent l'histoire , comme elle s'est passée , ou comme ils la savent. Sur tous leurs visages paroissent peintes les différentes impressions que fait chez eux , ou l'horreur qu'ils ont du crime , ou l'innocence pour laquelle ils sont prévenus , les uns regardant Susanne avec indignation , & les autres avec douleur & avec peine. Parmi toutes ces différentes expressions , de haine , de rage , de mépris , de douleur , de compassion , d'amour , de crainte , & de colere qu'on voit dans le mouvement , la seule Susanne accusée paroist tranquille , & dans son noble

acceptemens, semble marquer son innocence avec plus de force que par les discours les plus éloquens, qu'elle pourroit jamais faire pour sa justification. Enfin, Monseigneur, tout parle dans ces admirables Chef-d'œuvre, & il semble que le Dessein de Raphaël & le Coloris du Titien, soient là d'intelligence pour le faire admirer davantage. Les jours, les saisons, l'architecture le paysage, les lointains, l'union, tout y est beau & si bien observé, qu'il faudroit un livre entier pour en décrire toutes les merveilles. Pour moy qui ay bien vu des Tableaux dans le cours de mes voyages, je ne puis dans celui cy qu'admirer & me faire de peux d'en dire trop peu, car s'il y manque quelque chose, ce ne peut estre que l'approbation de Vostre Eminence, qu'elle ne luy refuse pas assurément, si elle veut bien s'en donner la peine d'en aller

voir. Je suis avec tout l'attachement & tout le respect possible, &c.

Le Roy qui aime toujours à récompenser ceux qu'il trouve dignes de ses graces, a accordé à M. de Poissy, Conseiller au Parlement, la survivance de la Charge de President à Mortier, qu'exerce si dignement M. de Maisons, son Pere, & cette distinction luy est d'autant plus glorieuse, que Sa Majesté, après avoir dit beaucoup de bien de luy, ajouta qu'Elle accordoit cette survivance en consideration du merite de l'un & de l'autre.

Il n'y a personne qui ne demeure d'accord de la beauté des Ouvrages des Antens dont voyez les noms.

Balzac.

Ypitire.

Costar.

Durfé.

Scudery.

Gomberville.

Bergerac.

Sarazin.

Ablancour.

Moliere

Ce dernier n'est pas celuy qui a travaillé pour le Theatre. La plupart de ceux qui aiment à lire , & qui veulent profiter de ce qu'ils lisent , & sur tout les personnes qui composent , ou qui parlent en public , font ordinairement des remarques sur les Livres qui sont de leur goust , & vont mesme bien souvent jusqu'à faire d'amples extraits de ce qu'ils y trouvent de plus beau. C'est ce qu'a fait M. Corbinelli , en s'appliquant à la lecture des Ouvrages des Auteurs que

je viens de vous nommer. Ainsi ce sera une peine épargnée à ceux, ou qui les ont lus, sans en faire des extraits, ou qui ont dessein de les lire pour en faire, puis que ces extraits ont esté imprimés à Amsterdam, en cinq volumes, qui se débitent de l'impression de Hollande, chez le Sr Jean Jombert, près des Augustins, à l'Image Nostre Dame. On trouve aussi dans ces mêmes volumes d'autres extraits de plusieurs Ouvrages des plus habiles Auteurs qui ne sont point nommez. M. Corbinelli ayant déjà fait la même chose avec succès à l'égard des Poëtes François, on doit estre persuadé qu'il n'aura pas moins bien réussi sur les Ouvrages en Prose de nos Auteurs les plus estimez. Je vous ay parlé de luy en d'autres occa-

sions, & vous ay fait connoître
à fond son mérite. son mérite
Le sieur Bouret libraire, au Pa-
lais ; commence à débiter un li-
vre, qui doit attirer la curiosité
de tout le monde. Il a pour ti-
tre, *Memoires de la Vie de Carle*
*d. * * ayant sa retraite.* Ils ont esté
redigez par Mr. de S. Evremont,
& son remplis de diverses avan-
tures, qui peuvent servir d'in-
struction à ceux qui ont à vivre
dans le grand monde. Le stile
en est fort aisé, naturel, concis,
& ce que l'on y raconte, n'a
point cette ennuyeuse étendue,
qui fait qu'on ne trouve bien-
souvent que des paroles dans le
recit des choses de cette nature.
Il est aisé de juger que l'Auteur
de ce Livre, dont on ne sçait
point le nom, ces Memoires
ayant esté apportez d'Angleterre

sans qu'on ait pu rien apprendre de plus, est un homme de qualité, qui a eu des liaisons avec plusieurs personnes illustres; & qu'il a dressé les mémoires de sa vie, que pour dépeindre les dangers & les écarts de la galanterie, afin que ceux qui commencent à paroître dans le grand monde, en puissent tirer des instructions, qui leur fassent éviter les amertumes de certains engagements flatteurs, qui ont presque toujours des suites nuisibles à leur fortune. Que n'a-t-on point lieu de craindre du commerce qui ne s'établit que trop avec les femmes coquettes? L'idée de leur mauvaise conduite, qu'on expose en plusieurs endroits de cet ouvrage, peut donner sujet à ouvrir les yeux pour n'en être pas la dupe, mais

H 5.

si en decouvrant les intrigues de ces sortes de personnes, on fait voir des défauts dans le beau sexe, celles qui ne sont pas de ce caractère, ont sujet d'estre contentes, puisque l'Auteur leur rend la justice & leur donne tous les éloges qu'elles meritent: Il n'y a aucune des aventures qu'il décrit qui ne soit tres vraisemblable, & dans la nature. Il se peut faire qu'il s'en soit donné quelqu'une qu'on reconnoistra arrivée à un autre, mais on en pourra toujours profiter également, & le changement de personnes ne préjudicie point à la verité. Ce qu'il y a de fort agreable dans ce Livre, c'est que l'on passe de matiere en matiere, sans que l'Acteur principale se perde de vue.

Je vous ay déjà appris la nais-

lance de M. le Prince de Dombes. Cette naissance ayant répandu une joye generale dans la Souveraineté, les Peuples ravis de se voir toujours sous la domination de Monsieur le Duc du Maine leur Souverain, qui y est extrêmement aimé, se sont empressés de la faire paroître par des réjouissances publiques. Tous les Corps furent convoquez au Dimanche 11. de ce mois. Le Parlement suivi du Corps de la Noblesse, composée de plus de cent Gensilhommes, & de tous les autres Corps, assista au *Te Deum*, qui fut chanté solennellement en l'Eglise Cathedrale, avec une Musique & une Symphonie tres-agreable. De là il alla allumer un grand feu d'artifice, du fameux Vilette. M. de Sexe, premier President

de ce Parlement, qui avoit à sa gauche M. de Damas, Marquis d'Antigny, Gouverneur de la Souveraineté, y mit le feu. Le Parlement donna un grand Souper aux Damos & à toute la Noblesse, & ensuite un bal magnifique à Madame la Gouvernante, qui est de bilistie Maison de la Baume Montrevel. M. le premier Président en fit les honneurs avec un air de qualité & de politesse qui contena toute l'assemblée.

Vous attendez sans doute que je vous parle du nouveau Parlement d'Angleterre, mais avant que de vous en entretenir, je dois vous apprendre pourquoi le Prince d'Orange a appelé le dernier. Trois raisons l'ont engagé. La première est connue de tout le monde, & c'est qu'on vit

le Parlement attaquer les crea-
 tures, & le President de son Con-
 seil, pour leur faire rendre com-
 pte des sommes qu'ils avoient
 injustement requës de la Com-
 pagnie des Indes, pour obtenir
 de nouvelles Charges, on ne don-
 na point qu'il ne fût bien tost
 cassé. Le bruit courut même alors
 que le Prince d'Orange avoit
 luy-même touché une partie de
 ces deniers. Il est certain que Mil-
 lord Portland, auparavant le Com-
 se de Bentin, autrefois son Pa-
 ge, & présentement son Favori,
 en avoit touché une grande par-
 tie. C'est un homme insatiable
 qui fait argent de tout, s'il lui est
 permis de parler ainsi, & qui en
 fait passer en Hollande le plus
 qu'il luy est possible. Deux rai-
 sons luy font prendre ce party,
 l'une, qu'on a souvent délibéré

de prier le Prince d'Orange de luy renvoyer, à cause de ses exactions, & des mauvais conseils qu'on prétend qu'il donne à ce Prince; l'autre, qu'il appréhende qu'il n'arrive quelque révolution en Angleterre, qui oblige le Prince d'Orange à retourner luy-même en Hollande. Un Etat qui se trouve dans cette situation, est bien malheureux. Il est exposé au pillage, le Souverain ruine ses Sujets plus qu'il ne les aime; il est toujours en défiance; il cherche à tirer jusques au dernier sol de ses Peuples, pour les affoiblir afin qu'ils n'aient pas dequoy luy faire la guerre, s'ils viennent à se repentir de leur trahison, & qu'il puisse se servir des sommes qu'il aura amassées, pour se deffendre contre eux. Ainsi les Peuples qui ne sont pas

gouvernez par leurs Rois legitimes, sont toujours malheureux, & les Souverains qu'ils se sont faits, apprehendant qu'ils ne cherchent qu'à rentrer dans leur devoir, ce qui arrive tost, ou tard, les regardent comme devant être un jour leurs Ennemis; de sorte que ces sortes de regnes ne sont jamais paisibles, mesme quand ils paroissent jouir de la plus grande tranquillité.

La seconde raison qui a obligé le Prince d'Orange à casser le Parlement, vient de ce que l'usage des Parlemens d'Angleterre, est d'accorder tout aux Rois, dans leurs premières Seances, afin de meriter des graces & des pensions de la Cour. Il n'en est pas de même des dernieres. Les Membres de ces Parlemens commençant à craindre les reproches de

ceux qui les ont élus, prennent
 autant le party des Peuples, qu'ils
 ont pris celuy des Rois, dans le
 commencement. Ainsi le Prince
 d'Orange qui voyoit le dernier
 Parlement dans le point où il de-
 voit prendre les interets de la
 Nation, a jugé à propos de le
 casser, afin d'éviter le mal qu'il
 luy devoit faire dans les derniè-
 res Seances, & de jouir du bien
 que font toujours les nouveaux
 Parlemens aux Souverains d'An-
 gleterre.

Il y a une troisième raison de
 cette cassation du Parlement.
 C'est que le Prince d'Orange est
 entièrement dans le party des
 Non conformistes, autrement
 Puritains, ou Protestans, contre
 ceux de la Religion Anglicane;
 & c'est le party des Princes Pro-
 testans de la Ligue, qui ont re-

folu d'abatre la Religion Anglicane, contre laquelle le Prince d'Orange conspire, quoy qu'il luy doive son établissement, & que ce Prince ait juré de la maintenir; mais son interest prévaut en cette occasion, & encore que les Anglicans soient en plus grand nombre, les Puritains sont les plus puissans, la plus grande partie de ceux qui ont les meilleurs bourses estant de cette Religion. Ainsi les brigues de la Cour ont esté grandes, afin que le nouveau Parlement en fust presque entièrement composé, & c'estoit pour favoriser les élections que le prince d'Orange a fait quantité de promenades chez des Particuliers. Cela fait que l'Angleterre se trouve malheureuse, puisque les Non Conformistes estant en plus grand nom-

bre dans le Parlement, leurs voix l'emporteront pour faire accorder des sommes au Prince, lesquelles acheveront de ruiner l'Angleterre, dans le temps que le bruit de ces sommes la fera paroistre plus opulente qu'elle n'est. C'est ce que souhaite le Prince d'Orange. Il veut que ses Alliez croient qu'elle est en estat de soutenir une longue guerre, & souhaite en mesme temps que ses forces ne luy permettent jamais d'oser rien entreprendre contre luy. Les elections ayant esté faites, & ce parlement estant assemblé, voicy le Discours que ce Prince luy fit.

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ay beaucoup de joye de me voir icy au milieu de vous, estant assuré de trouver mon Parlement bien dis-

posé, après avoir eu de si grâs témoignages de l'affection de mes Peuples tant par leur conduite durant mon absence que depuis mon retour.

Je me suis engagé dans cette Guerre, par l'avis de mon premier Parlement qui l'a crû nécessaire pour la deffense de nostre Religion, & pour la conservation de la liberté de l'Europe. Le dernier Parlemens m'aourny volontairement les moyens de la poursuivre; & je ne doute point que l'intérêt que vous prenez à la seureté publique, ne vous oblige à contribuer tous de conaert & avec zele, à la continuer. Je suis d'ailleurs bien aise que par les avantages que nous avons remportez cette année, nous ayons lieu d'esperer raisonnablement de nouveaux succez à l'avenir.

Je ne scaurois en cette occasion m'empescher de faire mention du

avantage & de la bravoure que les Anglois ont fait paroître l'Esté dernier. le peut dire qu'ils ont répondu à la plus haute réputation qu'ils se soient jamais acquise, de sorte qu'on ne sauroit disconvenir, qu'il seroit impossible d'arrêter l'ambition & la grandeur de la France, sans le secours de la Valeur & de la Puissance de l'Angleterre.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je regarde comme un grand malheur, que depuis le commencement de mon regne, j'aie esté contraint de demander souvent de si grands subsides à mon Peuple; mais je suis persuadé que vous conviendrez avec moy que pour continuer la guerre cette année par mer & par terre, il en faudra de moins d'aussi confide-

ables que ceux qui furent donnés dans la dernière Session ; d'autant plus que nos Ennemis augmentent leurs Troupes, & qu'il est évidemment nécessaire d'augmenter aussi notre Flotte.

Les fonds qui ont été cy devant accordés, ne se sont pas trouvés suffisans à beaucoup près.

L'Etat de la dépense de ma Maison est tel, qu'il me fera impossible de la soutenir, à moins que vous n'en preniez soin.

La compassion m'oblige à vous parler du misérable état des Protestans François qui souffrent pour leur Religion. C'est pourquoy, je vous recommande très fortement, Messieurs, de fournir des subsides proportionnez à tous ces différens besoins.

Il faut aussi que je fasse remarquer l'embarras & la peine où nous sommes présentement par le desordre

des Eſpeces d'Argent, auquel il ſera difficile de remedier ſans qu'il en coſte à la Nation: mais c'eſt une affaire qui intereſſe ſi generalement le Public, & qui eſt d'une ſi grande conſequence, que j'ay trouve à propos de la laiſſer entierement à la conſideration de mon Parlement.

Je recommanday à mon dernier Parlement de faire quelque Billa avantageux pour encourager les Maſelots, & pour en augmenter le nombre. l'eſpere que vous ne laiſſerez pas finir cette ſeance ſans faire quelque progres dans cette affaire: que vous ferez des Loix propres à avancer le Commerce; & que vous aurez des égards particuliers pour celui des Indes Orientales, afin d'empêcher que la Nation ne le perde. Et puis que la guerre nous oblige à entretenir une Armée au delà de la Mer, je ſouhaitois qu'on pût trouver quelques

moys de lever les recrues nécessaires sans donner sujet de plaintes.

L'envie que j'avois d'assembler mon Peuple en un nouveau Parlement, a esté cause que cette Seance a commencé fort tard. J'espere que vous y aurez égard, & que cela vous obligera à expedier aus promptement qu'il sera possible les grandes affaires qui sont devant vous; & que vous vous souviendrez que par la longue continuation de la dernière seance, nous ne perdîmes pas seulement des avantages que nous aurions pu remporter au commencement de la dernière Campagne, mais que nous donnâmes occasion aux Ennemis d'entreprendre des choses qui auroient pu nous estre tres faciles. Je suis d'autant plus engagé à presser ce point, que les François font de grands préparatifs, pour se mettre de bonne heure en Campagne.

J'ay receu tant de témoignages de
vostre bonne affection, & je fais si
content du choix que mon Peuple a
fait de vous Messieurs de la Cham-
bre des Communes, que je me
promets une heureuse issue de cette
Seance, à moins que vous ne vous lais-
siez entraîner à des disputes & à
des divisions, qui sont d'unique es-
perance de nos Ennemis; & par
cette raison je ne doute pas que vous
ne les en frustriez entièrement par
vostre prudence; & par là tant que
vous devez le voir pour vostre Patrie.

Quand le Prince d'Orange a
fait cette harangue, il ne s'est
pas souvenu qu'il y a long temps
que ses Allies & luy tiennent
un tout autre langage. Ils ont
soutenu dans ce discours pu-
blics, & dans un nombre infini
d'écrits,

d'écrits, & ils soutiennent encore tous les jours, que le Roy a rompu la paix en commençant cette guerre. Cependant on ne peut dire le contraire en termes plus formels, que le Prince d'Orange vient de faire dans sa harangue, comme vous pouvez le remarquer par ceux cy. *Je me suis engagé dans cette guerre par l'avis de mon Parlement.* Dont le Prince d'Orange est l'agresseur, puis qu'il n'est point question de prendre des avis, quand il s'agit de se deffendre. La nécessité l'emporte alors, on ne délibere point, on ne prend point de conseil, on court à la deffense quand on est attaqué; la prudence le demande, la raison le veut, & la nécessité y oblige, au lieu que l'agresseur délibere & prend des avis, comme on voit qu'à fait

Dec. 1695.

I

le Prince d'Orange; mais quand il ne se declareroit pas lui-même Auteur de cette guerre, comme il fait dans le commencement de cette harangue, l'invasion qu'il a faite de la Couronne d'Angleterre, n'étoit-elle pas une déclaration de guerre? N'attaquoit-il pas par là un Prince, Parent & Allié du Roy, & même tous les Rois, en attaquant un Souverain, dont ils devoient tous prendre la deffense, si des interets particuliers ne les en eussent empêchez, quoy que ces interets eussent dû avoir moins de pouvoir sur eux, que l'honneur du Diadème, & la seureté de leurs Personnes Sacrées, & de leurs Etats, qui pourroient tous les jours estre attaquez par ceux qui suivroient l'exemple du Prince d'Orange. Les Alliez n'ont pas

soutenu avec moins de chaleur , que cette guerre n'estoit pas une guerre de religion. Le Prince d'Orange l'a dit luy-même , & tous ceux de son parti le soutiennent tous les jours. Cependant ce Prince après avoir dit , qu'il n'a entrepris cette guerre , que par l'avis de son premier Parlement , adjoûte en parlant de ce Parlement , *qu'il la crût nécessaire pour la deffense de leur Religion.* Il s'agit donc de Religion dans cette guerre , ou plutôt c'en est le principal motif, puis que la Religion l'a fait entreprendre. En effet c'est sous ce manteau de Religion, que le Prince d'Orange a passé en Angleterre , avec des secours d'argent de tous les Protestans de l'Europe, afin d'accabler la France. Ainsi un Roy très-Chrétien, un Protecteur de

la Religion Catholique, un Fils Aîné de l'Eglise, a dû prendre les Armes pour la défense de la Religion & pour celle de ses Etats.

Le Prince d'Orange qui veut tirer de l'argent des Anglois, les flatte dans sa Harangue aux dépens de la gloire des Troupes des Alliez, dont il semble faire peu de cas, comme il paroît par les paroles suivantes.

De sorte qu'on ne sauroit disconvenir qu'il seroit impossible d'arrêter l'ambition, & la grandeur de la France sans le secours de la Puissance d'Angleterre.

On ne doutera point que l'affaire des Monnoyes n'embarasse beaucoup le Prince d'Orange, si on fait reflexion à l'Article que vous allez lire.

Il faut aussi que je vous fasse re-

marquer l'embaras & la peine où nous, sommes presentement, par le desordre des espèces d'argent, auquel il sera difficile de remedier, sans qu'il en coûte à la Nation. C'est une affaire qui interesse si generalement le Public, & qui est d'une si grande consequence, que j'ay trouué à propos de la laisser entierement à la consideration de mon Parlement.

Jamais affaire n'a plus embarrassé le Prince d'Orange que celle là, & elle le chagrine d'autant plus qu'il n'oseroit expliquer tout le sujet de son chagrin, parce que l'on connoistroit que la Guerre qu'il entretient pour se maintenir sur le Trône, ne sçauroit durer encore longtemps sans ruiner l'Angleterre. La plus part des Troupes des Alliez sont à la solde du Prince d'Orange, il ne peut les payer que de l'ar-

gent qu'il reçoit du Parlement, & cet argent n'étant point de la valeur pour laquelle il luy est donné, à cause que les espèces sont rognées en Angleterre, il est obligé de fournir le surplus aux Alliez, & d'emprunter pour le fournir, ce qui l'épuise tellement, que cette affaire est une des choses qui luy causent le plus de chagrin dans le cours de cette Guerre. Jugez par là de l'état où se trouvent les Finances, & de l'épuisement de toutes celles d'Angleterre. Cette Nation ne peut soutenir la Guerre présente sans que son argent se répande par toute l'Europe; elle n'a point d'Alliez qui luy en donne, & son Commerce luy couste plus qu'il ne luy rapporte. La France au contraire ne paye point d'Alliez, & son Com-

merce n'est point ruiné , parce qu'elle a chez elle dequoy subsister. Elle prend des Vaisseaux richement chargez , & quand elle en perd , ce qui arrive rarement , on ne luy prend que des Armateurs. L'Angleterre ressent vivement les pertes qu'elle fait de ce côté là. Ses murmures sont éclatans là-dessus. Nous avons ruiné son Commerce de la Baye de Hudfon , celuy des Indes Orientales a fait tant de pertes , qu'il aura beaucoup de peine à s'en relever ; celuy de l'Amerique n'est pas en meilleur état , & l'on peut dire que les derniers avantages que M. de Gennev y a remportez le ruinent entierement.

Tous les Bastimens que nous rencontrons n'oseroient tenter

le combat , à forces égales , & nous en prenons souvent qui sont une fois aussi forts. Cela est encore arrivé depuis peu , comme vous pouvez voir par la Lettre dont je vous envoie une copie.

A Marseille le 14. Dec. 1695.

Hier arriva en ce Port le Vaisseau le S. Victor l'Africain , commandé par Jean-Baptiste Parcon , de cette Ville , qui avoit armé en course il y a trois mois. Ce Vaisseau avoit cent hommes d'équipage , dix pièces de canon , & il est de deux cens tonneaux. Comme ses vivres estoient consumés , il venoit pour se ravitailler , rangeant la coste de Provence. Dimanche au matin 11. de ce mois à la pointe du jour , un Vaisseau Anglois de deux cens cinquante ton-

neaux, armé de vingt quatre canons
& d'autant de pierriers, & de soixante & dix hommes d'équipage
ayant paru, le Capitaine Parcon s'en
approcha. Le Vaisseau Anglois faisoit
feu, tant de ses canons que de ses
pierriers; mais le Sieur Parcon ordonna à son Equipage de ne point tirer,
& dit qu'il falloit aller à l'abordage
sans le marchander, ce qu'il fit avec
beaucoup de succès. Il jeta dedans
quarante hommes, qui en une demi-
heure se rendirent maîtres du Vaisseau ennemi, après avoir tué le Capitaine & vingt deux hommes de son équipage. Le Sieur Parcon y a perdu son Capitaine en second, qui fut emporté d'un coup de canon & deux Matelots tuez sur la fin du combat. La Prise entra hier en ce Port. C'est un Vaisseau neuf qui est fait à peindre, & qui vogue avec douze rames de chaque costé. On croit qu'il n'a pas

esté fabriqué à Londres pour vingt cinq mille livres. Il avoit chargé en cette Ville là pour Salé & pour Tetouan, & il s'est trouvé chargé de suirs, d'étain, de plomb, de cuivre, de sire, de cochenille, de quelques caisses de plumes d'Austrache, & il alloit à Livourne. Il n'a qu'un pont, & il s'appelle Camper-Galey. Les Armateurs ont dessein de l'armer, & ils écrivent à la Cour pour avoir une permission d'aller en course jusqu'à la fin de Mars. Comme il vient de Barbarie, il faut qu'il fasse quarantaine, & aujourd'huy on débarque les marchandises aux Infirmeries. C'est une Prise qui vaut environ deux cens mille livres. Comme l'Ecrivain a esté tué, & qu'il avoit jeté ses Papiers à la mer, on ne sçait pas encore s'il y a de l'argent, mais il y en peut avoir, parce qu'il a touché à Cadix.

Voicy les noms des Cardinaux declarez par le Pape au Consistoire du 12. de ce mois.

M. Buon compagno Arch. de Bologne, Romain.

M. Tanara, Nonce à Vienne, Bolonois.

M. Cavallerini, Nonce en France, Romain.

M. Caccia Nonce en Espagne, Milanois.

M. Del Vormé, Evêque de Fano, de Plaisance.

M. Ferrari Jacobin, M^e du Sacré Palais, Napolitain.

M. Spinola, Gouverneur de Rome, Genoïs.

M. Taneggi, Auditeur de Rome, d'Orviette.

M. Sfodrale, Abbé de S. Gal, Milanois.

M. Noris, Augustin de Verone, sous Bibliothecaire.

M. Sacripanti sous-Dataire,
Romain.

M. le Marquis d'Arquien, Pere
de la Reine de Pologne.

Vous sçavez que la premiere
Promotion de Cardinaux que
font les Papes est d'ordinaire
pour eux, & que la seconde est
pour les Couronnes. Si vous
trouvez M. le Marquis d'Ar-
quien, dans cellecy, il n'a point
esté nommé pour la Couronne
de Pologne, mais comme pere
d'une Reine, à qui en cette qua-
lité on ne pouvoit refuser le
Chapeau. Les Nonces de Fran-
ce, de Vienne & d'Espagne ont
esté faits Cardinaux, parce que
c'est l'usage de les nommer,
quand la Cour de Rome est con-
tente de leur ministere. Parmy
ceux qui viennent d'estre nom-
mez il y a des gens d'un grand

merite & d'une profonde érudition. Il fuffisoit avant ce Pontificat d'estre pourvû des Charges qu'ils possédoient pour obtenir un Chapeau, parce que ces Charges venant à vaquer par leur nomination, estoient ensuite vendues au profit de la Chambre Apostolique, mais Sa Sainteté a voulu imiter le Roy qui donne gratuitement les Charges de ses Aumoniers. Ainsi Elle ne choisit que de bons Sujets pour les exercer, sans permettre, qu'on les vende comme l'on faisoit auparavant. Le Pape s'est réservé *In petto* la nomination de deux autres Cardinaux.

L'Evesché de Langres, qui est Duché & Pairie, a esté donné à M. l'Abbé de Tonnerre, Aumonier du Roy. Son merite personnel & sa conduite dont

Sa Majesté est satisfaite, ont appuyé sa naissance pour l'élever à ce poste. Il est Neveu de M. l'Evesque Comte de Noyon, Pair de France, & Frere de M. le Comte de Tonnerre, cy-devant premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur. Les avantages de cette Maison sont si grands, & je vous en ay parlé tant de fois qu'il me seroit inutile d'y rien ajouter.

M. l'Abbé de Noailles a esté nommé à l'Evesché de Chalons, qui est Comté & Pairie. Il est Frere de M. le Marechal Duc de Noailles & de M. l'Archevesque de Paris. Le Roy a prévenu les Vœux de tout le Diocese de Chalons qui le souhaitoit avec ardeur, non seulement parce que la vertu, la sagesse & la conduite se trouvent dans cette famille avec la naissance, mais parce

que tous ceux qui vont estre soumis à sa discipline sont persuadez qu'il marche sur les traces de M. l'Archevesque de Paris son Frere , auquel il succede dans cet Evêché, & que même ils en ont des preuves. Cet Abbé est au Seminaire de Saint Sulpice , où il mene une vie très-exemplaire. Il y a fait toutes les fonctions qui peuvent édifier , & marquer une pieté sincere , en instruisant les Pauvres, & faisant souvent des exhortations. Vous remarquerez qu'il n'y a en France que sept Evêchez dont les Evêques soient Pairs , & que de ces sept il y en a cinq dans les Maisons de Tonnerre & de Noailles, trois dans celle de Tonnerre , Noyon, Laon & Langres & deux dans celle de Noailles , Paris & Chalons.

L'Abbaye de Landrevec a esté

donnée à M. l'Evêque de Leon,
la Tresorerie de l'Eglise de
Tours à M. l'Abbé de Pezeu, de
la Maison de Choiseul, & l'Ab-
baye de Sainfenne à M. l'Abbé
de Druys, Frere de M. de Druys,
Gendre de M. du Montal, &
Officier General qui sert en Ca-
talogne.

Le mot de l'Enigme du mois
passé estoit *une Peau d'Asne*, &
ceux qui l'ont trouvé sont, Mrs.
Henry le Jeune, du Bureau du
papier de la Douane; Morlat de
Montour le Fils; Lalive Maî-
tre de l'Orangerie Royale de la
ruë de Grenelle, Fauxbourg
Saint Germain, & le Paysan de
la même ruë; le Pere Aubinet
& sa chere Sœur Rousseau; le
Petit bon homme Tobie du
College de Reims; le parfait
Quietiste d'auprès les Capucins
du Marais; le Marquis de la ruë

Thibanraudit ; le charmant Mir-
cy des Marchets de la rue des
Mathurins , & le Beau de mere ;
la jeune charmante de S. Maur ;
le grand Tuchinte , autrefois pris
par les Algeriens de Chartres ;
le Sedentaire de la Rochelle ; P.
des Essars , & l'incomparable Ma-
rote R. de Rouen. Mesdemoi-
selles Javotte Buirette de Soif-
sons ; la belle Polonoise ; Fanchon
& sa Sœur de lait. Nicole la
maistresse & pierrot ; la belle Au-
bergiste de la rue Chartiere ; la
belle Citoyenne de milampart
de Soissons ; Catin la prude , &
Rosette sa pedagogue ; la Belle
Irresolue de la rue de Grenelle,
Faubourg. S. Germain ; l'incom-
parable Mariane du quartier S.
Andre ; la jeune Brune devote
du miroir de vertu la charman-
te Veuve de Nevers , son Frere
le Chevalier , & son parfait Ami

le pacifique , la belle Aminte, &
la charmante Leonor des qua-
tre vents, & la Lisette de la rue
S. Denis.

L'Enigme nouvelle que je
vous envoie, vient de bon lieu,
& pourra servir à divertir vos
Amies.

E N I G M E.

J'Altere la delicateſſe
D'un lieu dont je fais l'orne-
ment,

I'y viens toujours tout douce-
ment,

Et l'on m'en chasse avec viteſſe.

On ſeroit fort faché de ne me point
avoir :

Souvent l'on me deſire avec impa-
tience,

Mais ſi toſt que je veux prendre un
peu ma croiſſance,

On me traite avec violence,

Et dans le lieu de ma naiſſance

On ne sçauroit se résoudre à me
voir.

Quand je parois l'on veut paroistre
sage,

Sans pour cela souvent qu'on le soit
davantage,

L'embellis, j'en laidis, l'on m'aime, l'on
me hait,

Et l'on me fait lors que l'on me
défait.

Des gens de piété profonde,

Pour me garder sortent du monde.

Tout le reste du genre humain

Me traite tour à tour d'une façon
severe,

Mais malgré tout ce qu'on peut
faire,

On me chasse aujourd'hui, je revien-
drai demain.

Je vous envoie à mon ordi-
naire un Air nouveau d'un de
nos meilleurs Musiciens.

M. *Algré vostre Prophetie,*
Messieurs les Marchands
de vin ,

Par l'abondance du raisin
Nostre douleur est adoucie ,
Quel mal vous font les faveurs de
Bacchus ,
En volerez vous moins tous nos
écus.

Si tous ceux qui font des souhaits, pensoient aussi ingénieusement que l'Auteur des Vers que vous allez lire, chacun auroit envie d'en entendre faire souvent. Je vous envoie ces Souhaits pour vos Estrennes. Vous pourrez en recevoir de moins agreables.

SOUHAITS POUR IRIS.

*Q*ue vos jours par Clotho filez
d'or & de soie ,
Au milieu des plaisirs coulent tous
jours en joie ,

Sans que d'aucun malheur vostre sort
soit atteint ,

Et que le temps enfin qui détruit toutes choses ,

Respecte, s'il se peut, & ces lis, &
ces roses,

Dont la nature seule a paré vostre
teint.

Qu'on se plaise à vous voir , & plus
à vous entendre.

Soyez par tous aimée , & vivez sans
amour ;

Dormez toute la nuit , travaillez
peu le jour ,

Gardez avec grand soin ce qu'on ne
peut vous rendre.

Laissez parler le monde , & faites
toujours bien.

Ne prestez point , n'empruntez
rien ,

Toujours égale , toujours saine.

Un revenu commode ; & des plaisirs
sans peine.

Soyez devote sans excès ,

*Nulle affaire ; point de procès ,
Exempte de haine & d'envie ,
Et contente de vostre sort ,
Vivez sans crainte de la mort ,
Mourez sans regretter la vie.
Iris , voila les vœux que mon cœur
fait pour vous.*

S'ils ne répondent point aux vôtres ,

*Parlez , il luy sera plus doux
Et plus aisé d'en faire d'autres ,*

Il paroist un Livre nouveau
fort agreable intitulé. *Histoire
Secrette du Connestable de Bourbon.*
Il contient toute la Vie de ce
Prince , dont aucune des actions
n'est oubliée , & l'on en voit les
motifs dans l'intérêt que prennent en luy la Comtesse d'Angoulême , Mere de François I.
& la Princesse de Valois sa Fille.
Tout est manié & conduit avec
tant d'art , que l'on croit voir arriver les choses à mesure qu'el-

elles sont décrites. La vertu & les grandes qualitez du Connestable s'y montrent par tout dans un grand éclat , & l'on est mesme contraint de le plaindre lors qu'il se revolte , tant l'Auteur donne des couleurs plausibles à cette faute. Le stile dont il se sert est aisé , naturel & historique , & les sentimens du cœur y sont exprimez avec beaucoup d'agrément. Ce Livre se vend chez le Sr de Luynes au Palais , dans la Salle des Merciers à la Justice.

M. l'Abbé Richard a publié un Discours sur une Histoire qu'il promet de nous donner, & qui sera d'une grande utilité. C'est celle des Fondatiōs Royales & des établissemens faits sous le regne du Roy, en faveur de la Religion, de la justice, des Sciences , des beaux Arts, de la Guerre & Commerce. Il doit

commencer par la fondation du Monastere des Annonciades de Meulan , qui luy a donné sujet d'entrer dans les particularitez de la miraculeuse naissance de Louis le Grand , prédite à la Reine Anne d'Autriche , par Sœur Charlotte du Puy , & declare qu'il a déjà de la matiere toute preste pour remplir un premier volume d'une grandeur raisonnable , dans lequel il donnera d'abord une petite Dissertation sur les Academies , dont il fera voir l'origine , l'antiquité , le progresz , & l'utilité. L'Academie Françoise ne sera pas oubliée , non plus que celles qui ont esté establies à son imitation dans les Villes de Soissons de Nismes , de Ville franche , d'Angers , de Grenoble , de Toulouse , & de toutes les autres Villes du Royaume qui se

sont







